

**RETRO  
NEWS**

# L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL DU COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

---

INDOCHINE — LEVANT — EXTRÊME-ORIENT

---

1927

**RETRO  
NEWS**

# L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE M. HENRI FROIDEVAUX

AVEC LA COLLABORATION DE MM. JEAN-LOUIS DELONCLE; HENRI DE PEYERIMHOFF DE FONTENELLE;

CH. MOUREY; E. PAYEN; PAUL LABBÉ; M. SAUVÉ; PAUL MARTIN, etc., etc.

ANNÉE 1927

PARIS

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

19-21, RUE CASSETTE, 19-21

Téléphone : Saxe 32-84

1927



file 12 268

**RETRO  
NEWS**

# L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS 6<sup>e</sup>, 21, RUE CASSETTE.

Téléph. SÉCUR 32.84. — Chèques postaux : PARIS, n° 1900.

## SOMMAIRE

Liste des Souscripteurs.....	6
Le Comité. — Réunion du jeudi 16 décembre 1926. Pour le maintien de l'influence française en Syrie. par Emile SÉNART, de l'Institut, président du Comité de l'Asie française.....	6
Les Congrès interislamiques de 1926, par F. TAILLARDAT.....	9
Le discours de M. Varenne au Conseil du Gouvernement de l'Indochine.....	13
L'Empereur Taïsho et le nouveau Souverain, par Albert MAYBON.....	17
Variétés. — La reddition de Kut-al-Amara, par P. M.....	21
Généralités. — A l'Institut d'ethnologie de l'Université de Paris. — Les cours de la Chambre de Lyon.....	22
Indochine. — Le développement du port de Saïgon. — L'immigration chinoise. — Les terres rouges de la province de Bien-hoa. — Utilisation de la houille blanche au Lang-bian. — La situation économique du Laos. — La chambre des représentants du peuple au Tonkin.....	23
Levant. — Progrès de la pacification. — Les honneurs liturgiques. — Délimitation de la frontière turco-syrienne. — Les intérêts libanais et le règlement de la Dette ottomane. — Les Druses en Transjordanie. — Une entente de l'Irak avec les pays de mandat français. — Délimitation de frontières. — Relations commerciales avec la Suisse. — Mise en vigueur du nouveau Code civil. — Une exposition commerciale flottante.....	26
Extrême-Orient. — Chine. — La situation militaire. — Le memorandum britannique. — Le Congrès du parti Kouomintang. — L'assassinat de M. Robert.....	30
Japon. — Vers la dissolution, — Nouvelles formations politiques en vue des élections. — Le déficit de la restauration de l'étalon-or. — Déclarations du ministre de la marine. — La question du riz en 1926. — La mise en valeur des richesses hydrauliques.....	34
Polynésie. — Introduction de la piastre indochinoise. Les travailleurs indochinois à la Nouvelle-Calédonie et aux Nouvelles-Hébrides.....	36
PORTRAITS	
S. M. l'empereur Taïshô, aujourd'hui défunt.....	17
Le nouvel empereur.....	20

## A NOS ADHÉRENTS

*L'appel que nous avons adressé aux amis du Comité de l'Asie française a déjà été entendu et nous espérons qu'il le sera plus encore dans les mois qui vont suivre.*

*Afin de dissiper toute obscurité et de faciliter la propagande que nos adhérents veulent bien faire pour nous dans leur entourage, nous tenons à rappeler, au début de cette année nouvelle, ce que nous avons dit dans les derniers jours de 1926. Malgré les hausses périodiquement répétées des frais de papier, d'impression, de gravure et aussi des frais d'affranchissement, le Comité de l'Asie française n'a pas voulu modifier le taux des souscriptions ni imposer un nouveau sacrifice à ses adhérents. Avant tout, en effet, il tient à conserver le concours de ceux qui, depuis plus d'un quart de siècle, n'ont cessé de lui faire confiance et qui lui ont permis, durant tout ce temps, d'exister et d'agir. Pour ceux qui viennent maintenant à nous, en 1927, comme pour ceux qui y sont venus en 1926, le chiffre minimum de la cotisation annuelle demeure donc de 40 francs, et ce chiffre minimum est réduit à 35 francs pour les officiers de terre et de mer et pour les fonctionnaires diplomatiques et coloniaux, comme aussi pour les membres de l'enseignement.*

*Quant à nos adhérents des années antérieures, nous les prions eux-mêmes de prendre en considération la situation nouvelle que créent à notre Comité les charges toujours croissantes qui pèsent sur lui, en particulier la publication de la revue ; que, dans la mesure du possible, ils se rapprochent du prix minimum de 40 francs demandé par nous à nos nouveaux adhérents. Ainsi nous aideront-ils à passer la période de crise que la France traverse aujourd'hui.*

*Rappelons ici, une fois encore, que le prix de*

vente d'un numéro isolé de la revue est de 4 francs pour tout acheteur français.

Rappelons aussi que le prix de l'abonnement annuel est de 15 francs pour les abonnements nouveaux à servir soit en France, soit aux colonies, aux libraires et commissionnaires, aux cercles, bibliothèques, services et groupements divers, tant civils que militaires.

Pour l'étranger, le tarif des abonnements et des numéros isolés varie suivant le change. Le Secrétariat fournira, à cet égard, toutes indications nécessaires à ceux qui les lui demanderont.

\*\*

Peu après le présent fascicule, nos adhérents vont recevoir la circulaire annuelle du Comité de l'Asie française leur demandant de vouloir bien renouveler leur souscription, s'ils ne l'ont déjà envoyée.

Nous les prions de faire bon accueil à notre appel. Les temps sont durs, particulièrement pour des œuvres comme celle-ci. En nous adressant à leur patriotisme, nous sommes certains d'être compris et entendus. Nos amis voudront donc bien nous envoyer eux-mêmes, nous en sommes sûrs, leurs cotisations à l'adresse du Trésorier du Comité, 21, rue Cassette, Paris VI<sup>e</sup>, soit par mandat-poste, soit par chèque, soit par versement à notre compte de chèques postaux, Paris 1900.

## LISTE DES SOUSCRIPTEURS

MOIS DE DÉCEMBRE 1926

Général Zafared-Doulet, à Tauris; L'Attaché militaire à l'Ambassade de France, à Constantinople; Cercle gaulois, à Hankéou; Le Directeur du Collège des Frères, au Caire; Destailats, Mission catholique, à Yunnanfou, 2 cotisations; chacun 60 fr. ....	360
Paris, à Paris; Baron Marc de Sambucy, à Saint-Etienne-du-Grès; docteur Gauthier, à Port-Tewfik; Général Niéger, à Kasbah-Tadla; Bibliothèque de la Résidence, à Zi-ka-Wei; chacun 50 fr. ....	250
Banque Franco-chinoise, à Paris; Bibliothèque des Officiers 23 <sup>e</sup> R.I.C., à Paris; Bibliothèque des Officiers, 2 <sup>e</sup> R.I.C., à Brest; Société d'Histoire générale, à Paris; Agence économique de l'Indochine, à Paris; Résidence supérieure du Cambodge, à Pnom-Penh; Archives et Bibliothèques; Ecole des Arts cambodgiens, Musée économique; Bibliothèque Royale, à Pnom-Penh; Bibliothèque de l'Ecole supérieure de guerre, à Paris; Le Chef du Service des Affaires musulmanes, à Paris; Bibliothèque du Ministère de la guerre, à Paris; Le chef du 2 <sup>e</sup> Bureau Etat-major, Ministère de la guerre; Cercle des Officiers de Philippeville; Bibliothèque municipale française, à Tientsin; Le Résident supérieur au Tonkin et les chefs de provinces, 20 cotisations; Le Chef du Service des Renseignements du Le-	
A reporter.....	610

Report..... 610

vant, Secteur postal 601; Le Chef de la Mission française, à Athènes; Médecin Principal Picqué, à Tazá; Bibliothèque du Ministère des Affaires Etrangères, à Paris; Ecole coloniale, à Paris; Résident supérieur en Annam, à Hué, 2 cotisations; Le Secrétaire des Missions Etrangères, à Paris; Bibliothèque de la Chambre des Députés, à Paris; Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr; *Morine, à Paris; Cercle militaire des officiers, à Rennes; Bibliothèque nationale, à Alger; Office national du Commerce extérieur, à Paris; Bibliothèque de l'Université, à Alger; Bibliothèque des Officiers, à Rabat; Cercle des Officiers français, à Nice; Bibliothèque des Officiers du 3 <sup>e</sup> tonkinois, à Bac-Ninh; Université de Strasbourg, faculté de Droit; Cercle militaire de Toulouse; chacun 45 fr. ....	2.520
Général Michard, à Condrieu; Compagnie du Canal maritime de Suez, à Paris; *Lieutenant Darcy, à Mont-de-Marsan; Le Commissaire du Gouvernement; Province de Paksé; *Bibliothèque de l'Action populaire, à Vanves; *Bibliothèque du Cercle de l'Union, à Hanoi; Bibliothèque des Officiers du 4 <sup>e</sup> R. T. T. à Nam-Dinh; Général Houry, à Paris; Maréchal Franchet d'Espérey, à Paris; Boulogne, à Alger; chacun 40 fr. ....	400
Cercle militaire de Tenès; Capitaine Charbonnier, secteur postal 608; *Galpin, à Paris; Le Supérieur du Collège Saint-Paul, à Adana; Bibliothèque municipale de Saint-Mandé; chacun 35 fr. ....	175
Raveneau, à Paris; Commandant Chauvin, à Rennes; de Puybaudet, à Beaune; Régelsperger, à Rochefort-sur-mer; Chanoine Panier, à Besançon; chacun 30 fr. ....	150
Tabary, professeur, à Bourg-la-Reine; Contre-Amiral Hugué, à Paris; chacun 25 fr. ....	50

Total.....Fr. 3.905

Nota: Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des adhérents nouveaux.

## LE COMITÉ

Réunion du jeudi 16 décembre 1926

Pour le maintien de l'influence française en Syrie

Le jeudi 16 décembre, à 5 heures du soir, le Comité de l'Asie française s'est réuni, sous la présidence de M. Emile Sénart, de l'Institut, son président, assisté de MM. Robert de Caix et de Contenson, vice-président et secrétaire général du Comité.

Etaient présents, outre les membres du Bureau, Mme Massieu, MM. J. Bacot, C.-E. Bonin, Georges Ducrocq, Finot, Général Gouraud, Koechlin, Général Levé, Martial Merlin, Amiral Moreau, Raindre, Raveneau, Roulleaux-Dugage, A. Salles, J. de Sayve, Lieutenant-colonel de Thomasson, F. de Vauréal, Henri Froidevaux.

S'étaient excusés: MM. le Marquis de Barthélemy, Edmond Chassigneux, Paul Doumer, Georges Leygues, Dr Matignon, G. Saint-René Taillandier.

En ouvrant la séance, le Président annonce la nomination de M. L. de Sercey comme secrétaire géné-

ral adjoint du Comité de l'Asie française. M. de Sercey apportera à notre dévoué secrétaire général, le Baron de Contenson, le précieux concours de son activité et de son travail.

M. Emile Sénart lit ensuite, sur les raisons qui militent victorieusement en faveur de l'exercice du mandat sur la Syrie par la France, les observations et déclarations suivantes :

Notre Comité compte certainement parmi ses souvenirs les plus précieux et range au nombre des interventions qui l'ont honoré l'effort heureux que, pendant la guerre, il a poursuivi pour mettre l'esprit public en éveil sur nos intérêts et nos devoirs en Orient. De cette action il a suivi le développement avec une attention passionnée à travers les bons et les mauvais jours. Personne parmi ses membres ne saurait envisager sans une émotion profonde la faillite d'une si longue et si légitime espérance, l'abandon définitif d'une de ces traditions si anciennes et si fortes qu'elles constituent comme un réflexe national.

Point n'est besoin ici de rappeler en détail les motifs de tout ordre qui nous y ont, de vieille date, attachés. L'aspect paradoxal sous lequel quelques isolés nous présentent aujourd'hui des projets d'abdication n'est pas d'ailleurs pour les recommander.

On nous montre dans la cession du mandat en Syrie un marché avantageux, une affaire profitable. La Syrie ne serait qu'une monnaie d'échange qu'il faudrait se hâter de réaliser afin d'améliorer notre situation financière. Est-ce pour encourager les amateurs et faire monter les prix qu'on décrit le pays comme dénué de toute valeur agricole et économique, comme voué à une irrémédiable anarchie ? comme incapable de récompenser jamais les frais d'établissement et d'organisation ? comme condamné, du fait du mandat, à ne créer au mandataire que des servitudes sans compensations ?

On fait, tour à tour, miroiter deux amateurs éventuels : la Grande-Bretagne ou l'Italie.

Est-il si évident que le gouvernement britannique partage les rancunes et les passions ardentes de coloniaux échauffés et irresponsables, au point de vouloir assumer à lui seul tous les mandats de l'Orient, de méconnaître l'avantage qu'il peut trouver en plus d'un cas à y apparaître associé à une autre puissance occidentale ? Et quel prix nous en offrirait-il ? Un lambeau quelconque de terres coloniales qu'il n'abandonnerait que s'il ne pouvait être que de valeur médiocre pour lui, nulle pour nous ? On ne se flatte pas, sans doute, de la pensée qu'il puisse, moyennant cette contre-partie que l'on déprécie, être amené à garantir à nos intérêts généraux sur le Rhin ou dans l'Europe centrale des satisfactions qui déplaceraient l'axe de sa politique traditionnelle ; nous avons pu en mesurer la profonde emprise ; et il ne se ferait pas faute d'envisager les risques éventuels comme singulièrement disproportionnés à l'apport que nous lui offririons.

Avec l'Italie, le brocantage promettrait moins

encore. Les journaux italiens n'en suggèrent d'autre prix que les bonnes grâces de notre voisine : une monnaie fiduciaire à laquelle l'expérience ne permet pas de prédire une stabilité rassurante. Je ne pense pas que beaucoup de psychologues soient disposés à penser qu'il pût suffire d'un acte de faiblesse et d'un témoignage d'impuissance pour nous assurer au delà des Alpes une amitié robuste et active. Après comme avant, l'Italie réclamerait des extensions au nom de sa population grandissante. Ce ne sont pas des mandats coloniaux ni même des facilités d'établissement dans des pays déjà plus ou moins largement peuplés qui satisferaient à cette exigence. La vérité est que nos voisins confondent, pour les faire valoir suivant les circonstances, les ambitions d'ordre simplement impérialiste avec les revendications de débouchés pour leur population surabondante. L'émigration italienne autour de la Méditerranée n'en serait aucunement réduite et l'Italie continuerait avec une insistance accrue à affirmer son droit de remanier la carte des pays d'outre-mer, en attendant peut-être quelque jour la révision de la carte de la métropole elle-même.

Voilà pour le prix de l'affaire.

Mais, quel qu'il dût être, serions-nous seulement en état, en droit de la conclure ? Imaginez-vous la France traitant comme un objet de troc des populations dont elle a assumé l'honneur de guider l'éducation politique et le progrès économique, des populations auxquelles la lient depuis dix siècles des rapports constants et dont certains éléments lui ont conservé une fidélité qui, dans plusieurs cas, est allée jusqu'au martyre ?

L'autorité qu'elle étend présentement sur elles, si elle a été préparée par le passé, s'exerce en vertu d'une délégation qui lui a été accordée par la Société des Nations. Si elle prétendait s'en décharger, c'est encore à la Société des Nations qu'elle devrait la remettre. S'en désister de sa volonté propre au profit d'un tiers ne serait pas moins contraire au droit qu'à l'honneur.

La vérité est que ce n'est même pas à un marché pitoyable que l'on nous convie ; c'est à une désertion, au reniement de la tradition et de l'idéal national, à une perte irréparable de prestige, à l'abandon d'intérêts actuels considérables et d'une réserve précieuse pour l'avenir.

Si notre établissement en Syrie a commencé par impliquer des sacrifices d'argent notables et des sacrifices de vies qui nous paraissent encore bien autrement lourds, quelle est la possession, la colonie, le protectorat qui n'ait commencé par être onéreux ? Les Français qui croient encore à la patrie et au patriotisme puisent-ils dans ces précédents le droit de méconnaître ce que l'Indo-Chine ou l'Afrique du Nord ont finalement ajouté à nos ressources militaires, ce qu'elles ajoutent à notre force et à notre rayonnement ?

Que si des fautes et des erreurs, une instabilité imprudente dans le commandement et les

directions ont, en Syrie, compliqué, pendant un temps, les difficultés inhérentes à la situation, ce n'est pas sans doute une raison pour renoncer d'abord à y pratiquer une administration sage et éclairée dont nous avons pu voir aussi combien les effets pouvaient être heureux et rapides. Que nous resterait-il de notre domaine si, après chaque crise plus ou moins pénible, on avait pris le parti, on n'ose dire héroïque, d'en abandonner définitivement le théâtre ?

Que notre emprise sur un centre aussi important que Damas d'intellectualité musulmane, soit de conséquence capitale pour assurer notre tranquille autorité dans toute l'Afrique du Nord, c'est ce que personne ne peut mettre en doute.

Assurément, le rapprochement de religions et de traditions diverses ne favorise pas en Syrie la fondation d'un état fortement unifié ; sans doute aussi rend-il plus essentiel et, à certains égards, plus facile le rôle pacificateur d'une tutelle impartiale, bienveillante pour tous, capable de trouver, dans le contrepoids que se peuvent faire les parties composantes, une condition de durée utile.

Personne ne méconnaît la haute signification que sa situation géographique assigne à la Syrie. Nos très anciennes relations avec cette région, énormément amplifiées par le travail immense de nos écoles, ont assuré dans tout le Levant un véritable privilège à notre langue et, dans un sens, à notre culture ; privilège d'autant plus notable que, plus qu'aucun peuple concurrent, c'est sur le prestige intellectuel que, partout, se fonde surtout notre action nationale. La Syrie est, déjà, redevenue, elle est, surtout, capable de redevenir beaucoup plus qu'elle ne l'avait été depuis des siècles, une porte de l'Orient, la route terrestre de l'Asie intérieure ! Seule, notre présence en Syrie nous permettra, dans une aire très vaste, profondément remuée par les excitations nationalistes, de maintenir par nos bienfaits mêmes, par une organisation qui transformera le pays, ce patrimoine inestimable du rayonnement français.

On parle avec un détachement dédaigneux des perspectives économiques. D'autres organes ont plus spécialement qualité pour en revendiquer l'importance. Mais comment seraient-elles si pauvres quand, déjà, s'est constitué parmi nous tel groupement de belle envergure entre les intérêts français qui y ont dès maintenant installé une activité ordonnée ? Tout le monde reconnaît pour un élément essentiel de notre redressement le développement intensif de nos initiatives dans notre domaine d'outre-mer de toute dénomination. Le beau moyen de les stimuler que d'abandonner, dès le début, tous ceux qui, en Syrie, ont cru à la fidélité et à la volonté de la France, et, en renonçant au mandat et aux pouvoirs qu'il nous confère, de les priver de tout espoir et de tout secours ! Gardons-nous de tomber dans des récives funestes et de passer condamnation sur quelques arpents de désert comme jadis sur quelques arpents de neige.

Au moment où les résultats des premiers gouvernements réparateurs promettaient de faire sentir leurs bienfaits dans une situation apaisée que de fâcheuses improvisations allaient interrompre, les prévisions de dépenses métropolitaines annuelles pour la Syrie avaient été fixées à environ 200 millions dont une dizaine pour les charges civiles. C'est, semble-t-il, le maximum de ce qu'il y a lieu de prévoir dès que, dans un avenir que tout permet d'espérer prochain, le calme reparu aura découragé les fauteurs intéressés d'agitation et une administration avisée aura réduit les frais extraordinaires. De cette dépense même une partie consacrée à l'état militaire serait de toutes façons inévitable ; le total est certainement destiné à se réduire au fur et à mesure que la prospérité du pays permettra de demander aux indigènes une contribution plus large. Il s'agit donc de quelque chose comme de deux pour cent de notre budget. Serait-ce, en vérité, une prime inacceptable quand il s'agit de sauvegarder notre patrimoine en Orient, notre autorité dans la Méditerranée tout entière et, pour le dire, la respectabilité de notre pays à ses propres yeux ?

C'est bien autre chose encore qui est en cause. Ceux qui font campagne pour cette abdication n'ont pas songé sans doute au dommage moral immense que subirait dans l'opinion non seulement de l'Orient mais du monde et, ce qui serait plus grave, dans la sienne propre, la nation qui ferait de ses intérêts moraux et des devoirs qu'elle a cru pouvoir assumer, qu'elle a réclamés hautement, l'objet d'un marchandage. Ce n'est pas sans danger que l'on se montrerait aux autres, que l'on s'avouerait à soi-même ouvrant la liquidation de ses avoirs. Une pareille faiblesse serait l'ébranlement certain de toute cette puissance d'outre-mer dont la reconstitution et l'affermissement ont été dans le dernier siècle la plus sérieuse consolation de bien des amertumes. Il ne faudrait pas longtemps pour faire connaître, du Maroc à l'Indo-Chine, que la France est devenue trop faible pour protéger son bien et son honneur.

Il est vrai qu'il se trouvait, naguère, d'habiles gens pour conseiller d'éteindre un peu de nos dettes en vendant l'Indo-Chine. Cette humiliante folie paraît avoir battu en retraite devant quelques manifestations péremptoires du Gouvernement. Nous ne pouvons pas ne pas souhaiter que la campagne qui s'attaque maintenant à la Syrie se termine rapidement par une exécution non moins efficace.

Il faut que l'opinion éclairée appuie avec énergie l'attitude nettement négative que, à plusieurs reprises, dans ces derniers temps, le Gouvernement a opposée à ces appels déplorables. Il faut que le pouvoir multiplie, précise ses protestations autant qu'il sera nécessaire pour en finir avec des menées qui, sans doute, n'ont pas toujours pour unique origine la légèreté de certains de nos compatriotes.

Elles sont d'autant plus nuisibles qu'elles ris-

quent de répandre en Syrie et dans le Liban le sentiment que notre présence y est précaire, elles paralysent nos amis et enflamment nos adversaires, retardent les soumissions et augmentent les sacrifices que, depuis les fautes récentes, des troubles temporaires ont aggravés.

Pensons au découragement où pourrait jeter les bons Français qui travaillent là-bas la crainte la plus vague d'une défaillance de la métropole. C'est du sérieux, de l'application, de la ténacité qu'il faut inspirer à tous les collaborateurs d'une œuvre vraiment nationale qui n'a paru périlcliter un instant que pour en avoir trop manqué.

A la suite d'une discussion portant, non pas sur les vues énoncées par le Président, mais sur les moyens de les porter de la façon la plus pressante aux autorités compétentes, discussion à laquelle ont pris part MM. Bonin, de Caix, de Contenson, Général Gouraud, Général Levé, Martial Merlin, Raveneau, Salles et le Lieutenant-colonel de Thomasson, la réunion vote à l'unanimité le vœu suivant :

Le Comité de l'Asie Française,

Considérant que les suggestions d'abandon du Mandat pour la Syrie et le Liban lancées par certains journaux et revues sont de nature à diminuer l'autorité de la France en Syrie, à augmenter les difficultés qu'elle y rencontre et à décourager ceux de ses nationaux qui y travaillent comme représentants du Mandat, comme Conseillers des Gouvernements indigènes ou comme fondateurs, directeurs et collaborateurs d'entreprises privées ;

Considérant que ces suggestions tendent à faire adopter une politique qui ne procurera au pays aucun avantage sérieux en compensation de l'abdication déshonorante préconisée ;

Considérant les dangereuses répercussions morales et politiques que cette abdication aurait dans tout notre Empire Colonial et particulièrement dans l'Afrique du Nord ;

Considérant que la fraction du budget français qui doit normalement être consacré aux charges du Mandat n'est pas disproportionnée à l'intérêt de maintenir le crédit moral de la France en Orient et la conviction qu'elle veut et peut faire face à ses responsabilités et sauvegarder son patrimoine ;

Considérant que ces charges sont loin d'être sans contre-partie dans le domaine des intérêts économiques et que le Mandat lui-même prévoit que les dépenses du Mandataire lui seront partiellement remboursées,

Emet le vœu :

Que le Gouvernement renouvelle et accentue, de manière à en finir avec les rumeurs relatives à un abandon du Mandat sur la Syrie et le Liban, les déclarations d'après lesquelles il ne saurait être question pour la France de renoncer à ses devoirs envers les populations confiées à son Mandat, envers la Société des Nations et envers elle-même.

La séance a été levée à 18 h. 45.

## LES CONGRÈS INTERISLAMIQUES

DE 1926 (1)

Deux congrès musulmans ont été tenus l'an dernier. Le congrès du Califat s'est réuni au Caire du 13 au 19 mai ; le congrès du monde musulman à la Mecque du 7 juin au 5 juillet 1926. Leurs travaux sont passés presque inaperçus au milieu des préoccupations de l'heure présente ; ils méritent cependant d'être signalés, surtout dans cette revue à qui rien de ce qui intéresse l'Asie, ne doit demeurer indifférent.

### I

#### Le Congrès du Caire

On pourrait simplifier cette étude en disant que le congrès du Caire naquit de la décision de l'Assemblée nationale d'Angora supprimant brutalement le Califat, et que celui de la Mecque est une conséquence de la conquête Wahabite. Mais ces faits eux-mêmes ne sauraient être isolés. Ils proviennent du changement de mentalité causé par la guerre et la défaite turque. Il est donc nécessaire de reprendre l'étude de cette question en 1914.

Avant la guerre, le Califat avait encore grande allure. Le Sultan, à la fois Commandeur des Croyants et maître de l'empire Ottoman, était respecté de tout le monde musulman oriental. Malgré les études de quelques théologiens indépendants, il restait pour le peuple « le Lieutenant du Prophète », « le représentant de Dieu sur la terre ». L'entrée en guerre de la Turquie aux côtés des empires centraux, devait rompre cette unanimité et révéler que le Califat n'était plus qu'une ombre.

La proclamation de la guerre Sainte (2), arme émoussée à force d'avoir servi depuis treize siècles, resta sans effet et l'on vit sur les champs de bataille du Caucase, de la Mésopotamie, ou de la Palestine, les soldats algériens, indiens ou arabes, se battre énergiquement contre les Turcs. L'autorité morale et religieuse du Sultan en sortit considérablement diminuée. L'organisation britannique de la paix en Orient et la signature du traité de Sèvres achevèrent de ruiner le prestige du Sultan. Durant toute la lutte menée par les Nationalistes turcs contre les Grecs, Mohammed VI était demeuré isolé dans son palais de Constantinople. Il s'était révélé non seulement inutile, mais dangereux. Le 1<sup>er</sup> novembre 1922,

(1) Voir à ce sujet la *Revue du Monde Musulman*, vol. LXIV et, dans le numéro du 20 novembre 1926 des *Etudes*, l'article du R. P. Henri Lammens.

(2) Fétoua du cheikh-el-islam Haïri-ibn-Awni lue le 14 novembre 1914 à la mosquée de Fatih.

les Kémalistes victorieux le remplacèrent par Abdul Medjid, qui fut proclamé Calife ; l'Assemblée Nationale d'Angora garda le pouvoir temporel.

Après la signature du traité de Lausanne, Moustapha Kémal Pacha et le groupe de Républicains qui dirigeaient la politique turque préparèrent l'opinion publique à la suppression complète du Califat. Dans ce but, ils firent étudier par un groupe de savants canonistes les conditions d'existence de cette institution et ses rapports avec la souveraineté nationale. Cette étude fut répandue dans les milieux intellectuels musulmans par les soins du bureau de l'Assemblée nationale. Son ensemble présente un document très intéressant qui révèle les idées religieuses des républicains d'Angora. En s'appuyant uniquement sur le Coran, ce document, essaie de prouver que la question du Califat n'est pas, comme on le croit communément, à la base de la religion, mais bien « une question de détail qui fait partie du domaine des droits et des affaires publiques ».

Dans ces conditions, le peuple ou ses représentants, dans l'espèce l'Assemblée d'Angora, reste donc libre de conserver ou de supprimer l'institution califienne, qui relève plutôt de la coutume et de la politique que de la théologie. Le Prophète a laissé aux Musulmans le soin de prendre une décision à ce sujet. Il n'a de son vivant désigné aucun calife pour lui succéder, et n'a donné aucun conseil à ce propos. La conclusion évidente de tout cela est qu'il n'est pas raisonnable d'imposer à un gouvernement, dont le devoir essentiel est de se conformer aux exigences du siècle, l'obligation de suivre à la lettre les prescriptions de juristes souvent peu autorisés à formuler des opinions définitives.

Munie de ce document, l'Assemblée Nationale d'Angora n'hésita plus et réalisa intégralement son plan d'absorption du Califat par la Nation. Le 1<sup>er</sup> novembre 1922, par un simple décret, elle avait enlevé au Sultan-Calife tout pouvoir temporel ; le 3 mars 1924 elle supprimait brutalement le califat ottoman.

Ces décisions provoquèrent une consternation générale dans tout l'Islam. L'Égypte et l'Inde, en particulier, réagirent violemment. Des télégrammes de protestations furent envoyés à Moustapha Kémal Pacha, en même temps que des déclarations de loyalisme étaient adressées à Abdul Medjid en exil. Mais bientôt on se rendit compte que ce dernier, habitant une terre étrangère et ne jouissant d'aucun pouvoir, ne pouvait plus être considéré comme le chef spirituel de l'Islam. Alors certains Ulémas de la mosquée d'El Azhar décidèrent de se réunir, sous la présidence du Cheik ul islam d'Égypte, pour étudier la situation nouvelle faite au monde musulman par la décision d'Angora. Cette réunion eut lieu le 25 mars 1924 et, immédiatement, il apparut indispensable de convoquer un congrès religieux auquel tous les pays musulmans seraient priés de se faire représenter.

Ce congrès devait se réunir au Caire en mars 1925. Les invitations furent lancées. Mais les réponses, peu nombreuses et peu enthousiastes, firent craindre un échec. Aussi le Comité du Caire prit-il la résolution d'ajourner le congrès à un an. Il avait eu le soin de faire remarquer que le Hedjaz se trouvait en guerre avec Ibn Séoud, que la date primitivement fixée concordait avec une période électorale imprévisible en Égypte et qu'il était peut-être nécessaire de laisser aux délégués musulmans le temps matériel d'étudier en détail toutes les questions intéressant l'Islam.

C'est le premier Congrès général islamique qui se réunira pour permettre aux Musulmans d'examiner ensemble leurs affaires religieuses les plus importantes, ce qui contribuera à consolider la position de l'Islam et à empêcher la division parmi les Musulmans. Il importe à tout Musulman dévoué à sa religion de participer à ce congrès et de surmonter les difficultés qu'il pourrait rencontrer au service de Dieu et de la Foi (1).

Signalons immédiatement que cette initiative des Ulémas de la mosquée d'El Azhar fut l'objet des plus vives attaques. Les Conservateurs, partisans du Califat intégral, trouvèrent que les savants docteurs de la mosquée d'El Azhar manquaient de courage en ne protestant pas plus énergiquement contre la révolution faite par « les bolchevistes d'Angora ». Le groupe des Modérés, qui restait fidèle à un califat purement spirituel, gardait toutes ses préférences à Abdul Medjid (ce parti s'est rapproché du groupe des Conservateurs après la mort de ce dernier). Les Hedjaziens qui triomphèrent durant quelques mois avec Hussein attaquèrent violemment le projet des Ulémas Égyptiens. Les Wahabites, après leur entrée triomphale à la Mecque, méprisèrent l'invitation venue du Caire et Ibn Séoud invita les Musulmans à se réunir à la Mecque, seule ville digne de recevoir et d'inspirer une réunion de savants chargés de régler les questions religieuses. Les Turcophiles, soucieux de conserver intact le prestige des Kémalistes, accusèrent les Égyptiens d'avoir voulu se substituer au monde musulman et de travailler en faveur de Fouad I<sup>er</sup>. Les Réformistes, partisans d'un retour à l'Islam primitif, opposèrent leur conception religieuse à celle venue d'El Azhar. Enfin, l'aile gauche de l'Islam, qui regarde vers Moscou où les Soviets ont fabriqué une Union des Syndicats Musulmans affiliée à la III<sup>e</sup> Internationale, trouva que l'invitation du Caire était l'œuvre de cerveaux irrévocablement fermés à toute idée de progrès. La conclusion de tous était nette : les Ulémas n'ont pas à intervenir dans cette question du Calife. Ils feraient mieux d'occuper leur activité à essayer de moderniser leurs méthodes et leur enseignement surannés.

Surpris par cette opposition, le conseil des

(1) Les citations qui sont reproduites dans cette étude sont empruntées à la *Revue du Monde Musulman*, vol. LX, LXII, LXIV.

Ulémas annonça alors que le congrès de 1926 s'occuperait exclusivement de résoudre les questions intéressant le monde musulman et essaierait de préciser les conditions éventuelles du Califat. Il renonçait à prendre l'initiative de l'élection d'un nouveau calife. Le Cheik de la mosquée d'El Azhar espérait ainsi faire taire les divergences entre pays et obtenir la présence d'un grand nombre de savants. C'est dans ces conditions peu favorables que se fit l'ouverture du Congrès général islamique du Caire.

La première séance eut lieu le 13 mai. Remarquons immédiatement que, sur 30 délégués présents, neuf étaient sans mandat et que la Turquie, la Perse, le Turkestan, le Caucase, la Russie, l'Afghanistan n'étaient pas représentés.

Cette première journée, présidée par le recteur d'El Azhar, Cheik Mohammed Aboul Fadl, se passa en discussions stériles. Les débats, dirigés par le secrétaire général, Cheik Hussein Wali, furent confus et sans aucun intérêt. Le plus en vue des délégués était l'ex Grand-Maître des Senoussis, candidat constant au Califat, « partout éconduit, mais s'obstinant à promener son désceuvrement et sa faculté d'intrigue d'Angora à la Mecque et de la Mecque au Caire. C'est ce personnage falot que le communiqué officiel du Congrès appelle pompeusement « émir de Barqa » (Cyrénaïque) et de Tripoli ». On remarqua également la présence de l'agitateur tunisien Abdel Aziz El Thaalibi, actuellement professeur au collège Al-El-Beit à Bagdad.

La deuxième séance fut tenue le 15 mai. Une dizaine de nouveaux congressistes Egyptiens y assistèrent. Dès le début, une discussion assez orageuse s'établit sur la suite qu'il convenait de donner à un télégramme syrien protestant contre les agissements des Français à Damas. Puis, comme la façon de voter n'avait pas été fixée, le Congrès perdit son temps pour savoir si le vote serait personnel ou régional. A la fin de la séance seulement on s'avisa d'aborder le programme du Congrès. Deux commissions furent alors désignées. La première eut à étudier les points suivants : 1. Définition du Califat et conditions à exiger du Calife ; 2. Le Califat est-il nécessaire dans l'Islam ? ; 3. Comment se constitue le Califat ?

La deuxième commission fut plus particulièrement chargée d'établir : 1. S'il est possible actuellement d'instituer un Califat répondant aux prescriptions de la Chériat ; 2. Dans la négative, quelles seraient les mesures à prendre ; 3. Si le Congrès déclarait nécessaire d'élire un Calife, quelles seraient les mesures à prendre pour exécuter cette décision.

La troisième séance, qui eut lieu le 18 mai, fut particulièrement agitée et inutile. On discuta sur tout, sur la rédaction du procès-verbal ; sur le mode de scrutin que l'on finit par trouver sans importance. On lut même le rapport de la première commission instituée le 15 mai et, après une nouvelle polémique violente, on finit

par où (semble-t-il) on aurait dû commencer, en admettant « qu'il n'est pas sage d'aborder la discussion d'un sujet avant de l'avoir bien examiné ». La séance fut levée alors qu'une dizaine de congressistes demandaient avec insistance la parole.

La quatrième séance eut lieu le 19 mai. La lecture du rapport de la deuxième commission fut interrompue par une longue controverse sur le mot hérétique et par les récriminations acerbes de certains délégués qui trouvaient que le procès-verbal ne donnait pas un développement suffisant à leurs interventions en séance. La distinction que l'on voulut établir entre une discussion politique et une discussion non politique ramena l'attention du Congrès sur le bombardement de Damas, « la quatrième ville Sainte de l'Islam » (1). Et, malgré une intervention timide du Cheik Ibrahim el Guibali, faisant observer qu'on perdait son temps à discuter de semblables questions, le Congrès décida de protester auprès de la France et de la Société des Nations contre « cet acte inhumain », et vota l'ordre du jour suivant :

Le Congrès général islamique du Califat du Caire, réuni dans la capitale de l'Egypte, a reçu des télégrammes au sujet des atrocités horribles commises dans la ville de Damas, capitale des Califes Omeiyades, en fait d'incendies et de destruction de mosquées et autres par des obus et toutes autres machines de destruction. Il a en conséquence décidé de protester contre ces actes auprès de la Société des Nations, du gouvernement de la République Française et de l'opinion publique, et de demander, au nom de l'humanité, que justice soit rendue à la Syrie martyre qui fait appel à toute l'humanité.

Puis les congressistes, calmés sans doute par cette manifestation d'indépendance, écoutèrent dans un calme relatif la lecture des rapports établis par les Commissions.

La première commission comprenait des représentants des rites hanéfite, malékite, chaféite et hanbalite. Elle s'était réunie les 16-17-18 mai. Le rapport qu'elle a remis au bureau du Congrès est la réponse aux trois questions qui lui avaient été posées. Sa lecture n'a donné lieu à aucun incident.

Son rapport pose en principe que le Califat, constituant la plus haute autorité spirituelle et temporelle de l'Islam, est la sauvegarde de la communauté islamique; son maintien est donc

(1) On sait quelle campagne de fausses nouvelles était menée, en particulier vers cette époque, contre la France par le Comité syro-palestinien. En voici une preuve intéressante et que cette revue n'a pas encore citée :

En avril 1926, Jawad Khan, l'homme qui occupe la plus haute dignité religieuse en Perse, visitait la Syrie. Parmi les déclarations faites par lui au journal le *Belagh*, et reproduites par le *Réveil* (de Beyrouth) le 27 avril, on relève celle-ci : « Quand je me trouvais en Perse, je lisais des informations sur l'insurrection que j'ai reconnues comme fausses à la suite de mon arrivée. Certaines agences télégraphiques avaient annoncé que les mosquées avaient été démolies, les femmes violées, etc. ; quand j'arrivai ici et que j'ai vu les ulémas que je connaissais, j'appris tout le contraire. Les mosquées n'ont pas été touchées, les Français les respectent ; les milieux religieux sont respectés comme auparavant, contrairement aux informations de quelques agences. » (Rédaction.)

indispensable. « Le Prophète lui-même a dit, quiconque est mort sans avoir connu le Calife de son temps ou sans avoir accompli une Bay'a à une mort païenne ». Puis, accentuant encore son opposition aux décisions d'Angora, la Commission affirma que le Calife doit cumuler les deux pouvoirs spirituel et temporel ; vouloir les séparer constitue une rupture du contrat d'Imamat qui lie la Nation et le Calife. Enfin, après avoir rappelé les conditions qui président habituellement à la désignation du Calife, la commission déclara d'importance secondaire la question de savoir si le futur commandeur des Croyants devait obligatoirement appartenir à la tribu du Prophète. Elle accepta même que l'Idjlihad, c'est-à-dire l'interprétation personnelle des dispositions de la Chériat et du Coran, fut confiée à une assemblée d'Ulémas.

La deuxième commission avait un travail plus délicat : elle devait étudier la question califienne en fonction de l'état actuel des milieux musulmans. Son rapport mérite une étude plus étendue.

Le Califat était possible autrefois quand les Musulmans étaient unis ; mais aujourd'hui que cette unité a été détruite par la naissance de jeunes nationalités, il est difficilement réalisable. Les peuples musulmans indépendants comme le Nedj, la Turquie, l'Afghanistan, la Perse, ou ceux qui sont soumis à une tutelle étrangère ont des aspirations politiques particulières, déterminées. Il est difficile, sinon impossible, de confier à un même chef le soin de coordonner leurs tendances. Un Calife désigné dans ces conditions n'aurait donc qu'une autorité illusoire. Pour éviter cet écueil et maintenir dans la mesure du possible, une unité de direction indispensable à l'Islam, la Commission propose la création dans chaque pays d'un comité permanent chargé de définir les aspirations nationales. Ces Comités, après s'être réunis, indiqueraient le moment où la question califienne pourrait être résolue. Si cette proposition était rejetée par le Congrès, la Commission demandait de confier le soin de régler toutes les questions intéressant l'Islam à une assemblée comprenant les personnalités marquantes du monde religieux musulman.

Ce rapport, plutôt pessimiste (il concluait à la quasi-impossibilité de désigner actuellement un nouveau Calife) provoqua une émotion considérable parmi les membres du Congrès. Il permit au Cheik Mohammed el Ahmadi El Zawahiri, directeur de l'établissement religieux d'Assoud, de prononcer un discours, en tous points remarquable. Avec une foi ardente, une vraie noblesse de sentiments et un profond désintéressement, ce dernier supplia ses collègues de revenir sur leur décision. Vous n'avez pas le droit, dit-il, d'affirmer que l'unité du monde musulman est détruite. Il faut, au contraire, affirmer que l'esprit de l'Islam est plus fort que tout. Il faut affirmer également que le Califat

est possible et que seuls les moyens de l'instituer manquent à l'heure actuelle ? « Pourquoi, en effet, ne pas donner aux peuples islamiques l'occasion de s'entendre et de s'unir, de connaître les causes des divisions actuelles, de se solidariser tous et de mettre leurs mains dans la main de celui qu'ils désigneront comme le Calife de tous les Musulmans en conformité de notre religion ? »

Les membres de la Commission firent alors remarquer que leur décision n'était pas contraire à l'opinion exprimée par le savant directeur d'Assoud. La différence apparente était une simple question de forme, le fond restait identique ; et, pour éviter toute interprétation fâcheuse, le Président de la Commission, après avoir consulté ses collègues, apporta à son rapport les modifications suivantes :

Nous proclamons donc que le Califat est obligatoire et qu'il est possible, encore que les circonstances actuelles ne soient pas favorables à son institution immédiate, encore que nos discussions ne nous aient pas permis de reconnaître celui qui en remplit toutes les conditions et que ceux qui eussent assumé la responsabilité de réaliser le Califat ne se trouvent pas, en ce moment, parmi nous. Mais les musulmans ne doivent pas rester inactifs devant cette proclamation. Ils doivent s'efforcer de rechercher l'homme remplissant les conditions nécessaires et d'assurer ainsi, par la réalisation de leur union, le salut de la religion.

L'unanimité s'étant faite sur ce texte, la séance fut levée pour la prière du Maghreb. Cette suspension permit au bureau de préparer un projet de décision résumant les travaux du Congrès. Ce projet, qui fut approuvé à l'unanimité, déclare :

Que le Califat islamique conforme aux prescriptions de la Chériat est réalisable ;

Qu'il est du devoir des musulmans de toutes les parties du monde d'en préparer les voies et moyens et de prendre les dispositions nécessaires à cet effet ;

Qu'il y a lieu d'éviter à cet égard tout ce qui pourrait diviser les musulmans ;

Que dans ce but il est indispensable que tous les peuples islamiques soient adéquatement représentés dans une réunion, à tenir dans n'importe quel pays et à laquelle seront représentés les délégués des pays musulmans pour se consulter sur les mesures à prendre en vue de l'installation du Califat réunissant les conditions prescrites par la Chériat ;

Que tous les peuples musulmans ne se trouvent pas complètement représentés au présent Congrès ;

Que le présent congrès fait appel à tous les Musulmans du monde et les exhorte à ne pas négliger la question du Califat qui est l'âme et la manifestation de l'Islam, à collaborer ensemble à l'institution du Califat dans les conditions indiquées plus haut et à accomplir ainsi un devoir essentiel.

Sur la proposition de Thaalibi, le lieu de la convocation du prochain congrès fut fixé au Caire, « cœur et cerveau des pays islamiques ».

Puis le Président, rassuré sur le résultat des votes, annonça brusquement que le Congrès avait terminé ses travaux.

L'Indien Moulay Chawkat Ali, délégué au

Congrès du monde musulman, s'écria un jour à la Mecque, où les congressistes perdaient leur temps en discussions stériles : « N'allons pas imiter le Caire où l'on s'est séparé sans avoir rien fait de bon ». Ce jugement est trop tranchant pour être exact. Certes, le Congrès du Caire n'a pas tenu ce qu'on attendait de lui. Il s'est égaré dans des discussions stériles, mais il n'en a pas moins posé l'idée d'un principe qui peut être fécond. Il a décidé la création d'un comité central permanent qui, restant en relation étroite avec des sous-comités locaux établis dans tous les pays musulmans, préparerait les réunions futures des délégués de l'Islam.

L'œuvre qu'il se propose de réaliser comporte de nombreuses difficultés. Il est impossible de la juger sur un fait isolé.

## II

### Le Congrès de La Mecque

Le roi du Hedjaz Hussein, après avoir abdicé en faveur de son fils Ali, se retira à Chypre. Il céda la place à Ibn Fayçal Ibn el Seoud, sultan du Nedj, qui, après avoir battu l'armée chérifienne, s'était emparé des villes Saintes et menaçait Djedda.

Le triomphe des Wahabites inquiéta le monde musulman. Ces puritains de l'Islam ne prêchent-ils pas le retour aux deux seules sources de la révélation, le Coran et la Sonna primitive ? Ne proscrivent-ils pas de façon absolue la musique, les vêtements de soie, les bijoux d'or et d'argent chez les hommes ? Ne veulent-ils pas qu'on ramène les mosquées à la forme qu'elles avaient au temps du Prophète, et ne trouvent-ils pas inutile, sinon coupable, le culte rendu au tombeau de Mahomet ?

Ibn Seoud s'empessa de calmer ces appréhensions en proclamant, à l'issue du pèlerinage annuel de 1925, que sa croyance est celle des pieux ancêtres et que « chaque fois qu'il existe un verset coranique explicite, ou un hadith authentique, ou une prescription remontant aux quatre premiers califes ou confirmée par la conduite unanime des Compagnons du Prophète ; quand on peut constater l'accord entre les quatre imâmes fondateurs des rites juridiques ou l'entente entre les Ulémas, leurs successeurs, et s'en tenant au Coran et à la Sonna, dans tous ces cas, je n'adopte pas d'autre croyance et je professe ce qu'ont professé mes pieux prédécesseurs ». Il annonça également que sa marche contre les Hedjaziens n'avait qu'un but : en finir une fois pour toutes avec l'anarchie et l'injustice du régime chérifien de façon à pouvoir assurer la libre circulation des pieux musulmans se rendant aux Villes Saintes en pèlerinage. Comme preuve de sa bonne foi et de son désintéressement, il prévoyait la réunion à la Mecque d'un congrès général musulman chargé de fixer le statut définitif du Hedjaz.

Cependant, après sa victoire, Ibn Seoud con-

sacra tous ses efforts à affermir son autorité, et finalement il sanctionna sa conquête en ajoutant à son titre de Sultan du Nedj celui de Roi du Hedjaz. Toutefois, il n'osa pas renoncer complètement à l'idée de Congrès, mais il en modifia singulièrement l'objet. Le Congrès n'eut plus à étudier les conditions dans lesquelles le Hedjaz serait administré, mais à reconnaître le nouvel Etat et à fournir « en pleine sécurité et dans une liberté qui n'a d'autre restriction que les commandements de la Chériat, tous les moyens susceptibles de faire des Lieux Saints le meilleur centre de culture et d'éducation islamique, la contrée la plus parfaite au point de vue de la propreté et de l'hygiène » (1). Après avoir souligné que tout, en ce pays, a besoin de réforme, Ibn Seoud terminait en rappelant que « le gouvernement et la population du Hedjaz ont un pressant besoin de l'aide et des conseils des Musulmans ».

Le Congrès de la Mecque, qui devait commencer ses travaux le 1<sup>er</sup> juin 1926, fut retardé jusqu'au 7, en raison de l'absence de plusieurs délégations officielles.

Capitaine F. TAILLARDAT.

(A suivre).

---

## LE DISCOURS DE M. VARENNE

### AU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

---

De même que les années précédentes, l'Asie française tient à publier un résumé aussi complet que possible et des extraits de l'important discours prononcé par le Gouverneur général à l'ouverture de la session du Conseil de gouvernement. « Ce discours rituel, observe la presse indochinoise, peut se présenter sous les formes les plus diverses. C'est parfois un programme ; il arrive que ce soit un testament. » En tout cas, c'est un bilan où se trouve résumée l'histoire politique et financière de l'Indochine pendant l'année écoulée ; c'est aussi un plaidoyer en faveur de la politique du Gouverneur général. A ce double titre, le discours prononcé par M. Varenne le 20 septembre mérite d'être analysé et étudié.

\*  
\*\*

*Le gouverneur général.* — On a beaucoup parlé de l'Indochine en France, déclare M. Varenne, on en a même trop parlé. La personnalité du chef de la colonie a été si discutée qu'il estime sage de « s'interviewer lui-même ».

Si, de tout ce qu'on a écrit sur lui — et en ne retenant que les traits les plus saillants — on tentait de composer une figure, l'actuel Gouverneur général de l'Indochine apparaîtrait comme un personnage somme

(1) Premier message d'Ibn Seoud au Congrès.

toute assez médiocre et pourtant l'un des plus compliqués et des plus ténébreux de l'histoire. N'est-il pas avéré qu'il fut à la fois ou tour à tour un agent occulte du bolchevisme international et le prisonnier des puissances de réaction, le chambardeur impénitent à lancer l'Indochine dans les folles expériences, et le cynique renégat passé au service des plus bas intérêts, le rêveur nébuleux capable de livrer en un jour aux mains inexpertes d'une poignée d'Annamites ambitieux l'œuvre réalisée par la France en un demi-siècle d'efforts et le politicien subtil chargé par les profiteurs du travail indigène d'endormir une fois encore sous le chloroforme des promesses un malheureux peuple à bout de patience et tout près de désespérer? Portrait flatteur, comme on voit, digne d'occuper une place de choix dans la galerie des grands aventuriers, d'une manière de Rocambole, introduit — avec effraction — dans la politique française.

Si flatteur qu'il soit, il n'est pas possible de le tenir pour fidèle. En grattant un peu la toile, on découvrirait des traits plus apaisés, et moins romanesques, ceux d'un Français de notre temps, mûri par l'expérience d'une rude époque pleine d'événements magnifiques et déplorables, qui s'est donné simplement à la tâche par lui acceptée, qui s'efforce de la remplir de son mieux, qui étudie et cherche à résoudre les problèmes divers posés devant son esprit qui, gouvernant au nom de la France, ne saurait le faire que dans une pensée généreuse, mais qui, responsable d'un patrimoine d'idées et de forces confié à ses soins, entend ne pas le compromettre par des actes irréfléchis et aventureux.

*La situation politique.* — M. Varenne constate que la sécurité et la tranquillité règnent en Indochine. Il confirme la résolution d'observer la neutralité la plus absolue en face des événements de Chine, tout en imposant le respect de nos frontières et de nos droits. Il se félicite des rapports d'amitié qui existent avec le Siam, affirmés solennellement par son récent voyage à Bangkok.

A l'intérieur de l'Indochine, la tranquillité des populations n'a été troublée un instant que par les incidents des grèves scolaires du printemps dernier.

Ces incidents n'étaient certes point une nouveauté en Indochine, mais ils n'en ont pas moins servi de prétexte aux pessimistes pour dénoncer le péril d'une politique pourtant inspirée des meilleures traditions françaises. On a voulu voir dans cette agitation d'une jeunesse un peu turbulente les prodromes d'une révolution générale. Révolution de potaches, soulèvement à Lilliput. Vite réprimés d'ailleurs par les moyens habituels qui, fort heureusement, n'ont rien de féroce.

L'année eût donc été « exceptionnellement favorable » si les inondations du Fleuve Rouge n'eussent provoqué de graves sinistres dans le delta tonkinois. Les secours nécessaires seront assurés aux populations éprouvées. Le programme des travaux de protection sera exécuté en trois ans au lieu de huit.

*La défense de l'Indochine.* — Il est nécessaire de garantir la sécurité extérieure de la colonie. « Avant d'orner ou d'aménager la maison, vérifier les serrures ». M. Varenne énumère les mesures déjà prises pour améliorer l'organisation militaire :

Ce n'est plus un secret pour personne que, depuis la guerre et en raison des besoins énormes de la métropole, nos approvisionnements en matériel et en munitions étaient nettement au-dessous de l'indispensable. Cette situation fut révélée au nouveau Gouverneur général dès le jour de sa désignation. Débuts peu agréables et dont il se souviendra longtemps. Aussitôt, mettant à profit le crédit tout neuf dont il jouissait auprès du Gouvernement qui venait de le choisir, puissamment aidé d'ailleurs par le Ministre alors en fonctions, il multiplia tellement les démarches et les fit si pressantes qu'en quelques mois étaient exécutées et complétées les commandes qui étaient demeurées en souffrance.

Sur place, nos premiers entretiens avec M. le général commandant supérieur nous conduisaient à faire exécuter sans délai un programme de travaux divers destinés à mettre au point l'équipement défensif de notre frontière du nord. C'est aujourd'hui chose faite pour la plus grande partie de ce programme; les travaux qui exigent quelque durée se poursuivent normalement.

Pour l'avenir, est-il possible de conserver une organisation militaire « qui, de toute évidence, ne répond plus aux nécessités actuelles » ? La défense de l'Indochine est encore confiée, comme il y a quarante ans, à des forces qui ne sont guère qu'un corps d'occupation. Le gouverneur général envisage la création d'une organisation militaire locale, capable de mettre en ligne, à côté des troupes actuelles, des corps recrutés sur place et pouvant être rapidement mobilisés et encadrés.

Ne peut-on envisager hardiment l'idée d'une armée indochinoise formée de divers éléments de la population, avec des cadres supérieurs européens et, pour commencer, des cadres subalternes indigènes, soit dans l'armée de réserve, soit même dans l'armée active?

*L'administration de la colonie.* — Les intérêts de l'Indochine, déclare M. Varenne, ne sont sacrifiés à personne. Le gouverneur général a été guidé par les principes suivants : étudier au grand jour des discussions tous les projets de contrat touchant l'intérêt général, consulter l'opinion publique sur la solution de tous les problèmes importants, laisser la plus grande liberté possible aux chefs de l'administration locale et utiliser l'organisation communale indigène. Mais le gouverneur investi de la confiance du gouvernement, « dépositaire des pouvoirs de la République dans l'Indochine française », suivant les termes du décret du 20 octobre 1911, ne doit pas voir « sa politique gênée et ses projets retardés par les objections ou les atermoiements des bureaux de Paris... qui ont une tendance immuable à situer toutes les possessions françaises, même les plus lointaines, dans les limites du 7<sup>e</sup> arrondissement ».

\*\*

*Les grands travaux.* — La nécessité s'impose de poursuivre avec activité l'outillage économique de l'Indochine.

Malgré les difficultés budgétaires et grâce aux mesures de salut que nous vous proposons pour la remise

à flot de nos finances publiques, nous allons pouvoir augmenter cette année de 50 % la dotation des travaux à la charge du budget général.

Le Service des Travaux publics est souvent critiqué ; on lui reproche « de coûter cher, de produire peu ou trop lentement, de demander chaque année des crédits énormes qu'il ne réussit pas à employer ».

Pour les voies ferrées, on a inscrit au budget les premiers crédits pour la construction du chemin de fer de Tourane à Nha-trang. Ce tronçon, destiné à compléter enfin le *Transindochinois*, pourrait être construit en cinq ou six ans en faisant appel à de puissantes entreprises. En même temps sera engagée la construction du chemin de fer de Tan-ap à Thakkek pour mettre le moyen Mékong, le Laos et le Siam oriental en relation avec le golfe du Tonkin. « Des conversations sont en cours avec un groupe d'industriels pour la construction et éventuellement pour l'exploitation de cette ligne nouvelle ».

Le réseau ferré du Cambodge voit son exécution retardée jusqu'à la réalisation du grand emprunt indispensable au développement économique de l'Indochine, mais son réseau routier sera complété et facilitera les communications avec le Siam.

Les travaux d'hydraulique agricole et surtout la réfection des digues du Tonkin, dont il a déjà été question plus haut, seront poursuivis avec activité.

L'aménagement de la station d'altitude de Dalat doit être continué. Sans doute l'œuvre déjà réalisée n'est pas à l'abri de la critique.

On a vu grand, trop grand peut-être ; on a dépensé des sommes ; puis, pour satisfaire une opinion mal informée qui criait au gaspillage, on a abandonné outils et matériaux sur le chantier et congédié le maçon.

Cependant, l'utilité sociale de Dalat n'est pas contestable. On a bâti des chalets, des villas, un palace ; on a même projeté la construction d'un palais pour le gouverneur général.

Mieux eût valu commencer par construire un établissement pour malades anémiés et des écoles pour les petits Français qu'on oblige à étudier pendant des mois dans une température où ils ne peuvent se développer ni physiquement, ni intellectuellement. Nous avons donné des instructions pour faire établir immédiatement les plans d'un lycée dont la construction sera entreprise dans l'année prochaine.

\*  
\*\*

*L'instruction publique.* — Il s'agit ici d'un problème dont M. Varenne, comme ses prédécesseurs, comprend l'importance capitale. Mais il avoue sa déception en constatant l'insuffisance de nos méthodes et de nos moyens d'éducation. Dans le bilan des réformes accomplies, il aurait voulu inscrire au premier rang la réforme de l'enseignement. Elle s'impose, déclare-t-il, et devra être réalisée à bref délai. Cette partie de l'exposé du gouverneur général renferme à la fois la critique

du régime actuel et ses idées personnelles sur l'œuvre à entreprendre.

S'agit-il de l'enseignement primaire ? Je me garderai bien, pour mesurer le chemin parcouru, de m'aventurer dans le fourré des statistiques.

...A quoi bon nous leurrer ? Le plus grand nombre des enfants sont encore privés d'instruction : toutes les filles d'abord, ou presque toutes, que des mœurs millénaires tiennent éloignées des écoles, et parmi les garçons, combien bouclent le cycle des trois années de l'enseignement élémentaire ? Combien peu y puisent les notions rudimentaires ?

Nous avons tracé, l'an dernier, un programme modeste. Nous en rappelons ici les grandes lignes : dans chaque village ou groupe de villages, une école élémentaire, installée au besoin dans des locaux de fortune, les communes ou groupes prenant à leur charge le traitement de l'instituteur indigène et l'entretien des locaux. Si cet effort financier dépasse leurs moyens, elles auront l'assistance des budgets locaux. La formule est simple ; il dépend de la bonne volonté de tous de l'appliquer sans retard.

Les constatations qui s'imposent devant le reste de notre œuvre scolaire ne sont pas, pour M. Varenne, plus réconfortantes.

Ce qu'il importe de mettre en chantier résolument et sans plus de retard, c'est la réorganisation complète, dans leurs programmes, dans leurs méthodes, dans la composition de leur personnel enseignant, d'une part, de l'enseignement primaire supérieur qui doit préparer aux écoles professionnelles, aux écoles d'art, aux diverses écoles pratiques rattachées à tort ou à raison à l'Université, d'autre part de l'enseignement secondaire dit local, qui doit constituer un tout homogène où les enfants soient l'objet d'une sélection sérieuse à l'entrée et reçoivent, du début à la fin de leurs études, un enseignement directement préparatoire aux études supérieures.

Quant à l'enseignement supérieur, qui, malgré des retouches parfois peu heureuses, conserve encore le caractère que lui avait donné son fondateur, M. Albert Sarraut, il ne trouve pas grâce devant les critiques du gouverneur général. Si l'on compare l'Université de Hanoi à nos universités de France, il est en effet facile de constater que l'École supérieure de pédagogie n'a de supérieur que son nom et qu'elle est une simple école normale primaire ; que l'École de Commerce, l'École d'Agriculture, l'École vétérinaire, l'École des Travaux publics, l'École des Sciences appliquées ne sont que « des écoles pratiques d'un ordre primaire supérieur ». M. Varenne rêve d'installer en Indochine une université qui soit l'équivalent de nos universités françaises ; il envisage, pour commencer, la transformation de l'École de Médecine et la fondation d'une École de Droit, autorisées à délivrer les grades de docteur en médecine et de licencié en droit. Les autres facultés seront créées plus tard. Pour assurer le fonctionnement de cette université, l'enseignement secondaire indochinois devra former un grand nombre de bacheliers indigènes, au lieu de vingt à vingt-cinq les années passées. Ainsi, la jeunesse d'Annam aura « non pas le décor, mais la substance véritable de l'Université que nous lui avons promise ».

**Les réformes réalisées.** — Dans une seconde partie de son discours, le Gouverneur général énumère et commente les réformes variées qui ont été accomplies depuis dix mois. Nous n'insisterons pas longuement sur ces faits, qui, pour la plupart, sont déjà connus des lecteurs de l'Asie française.

Parmi les réformes de détail il faut signaler la suppression quasi complète de la prison pour dettes, les mesures en faveur des enfants métis, la création de l'inspection du travail. Les réformes d'ordre général sont : l'accession des indigènes aux emplois de l'administration française, complétée par la réforme de l'administration indigène ; la réglementation du nouveau régime des concessions pour répondre aux besoins nouveaux de la colonisation, la création du crédit populaire agricole étudié depuis de longues années et intéressant des millions de travailleurs indigènes.

**Création d'Assemblées nouvelles.** — Depuis plusieurs années, l'organisation politique de l'Indochine est fréquemment critiquée ; de bons esprits estiment que les Français établis dans la colonie manquent d'une représentation suffisante ; plusieurs gouverneurs généraux, et parmi eux M. Maurice Long, ont fait des projets de réforme de l'actuel Conseil de gouvernement, qui est surtout une assemblée de fonctionnaires.

M. Varenne constate à son tour que les Français ne sont directement représentés nulle part, sauf ceux de Cochinchine qui nomment un député.

En sorte qu'en pratique les Français d'Indochine sont des Français diminués, qui ne votent point, qui n'ont de députés ni en France, ni en Indochine. Comme on comprend que cette situation pèse sur leur amour-propre ! Vivre sans carte d'électeur, pour des petits-fils de Ledru-Rollin, ce n'est pas vivre.

On pourrait, à vrai dire, leur accorder une représentation parlementaire ; mais il faudrait alors donner des députés et des sénateurs à toutes les colonies françaises, jusqu'à « l'Afrique équatoriale et aux Nouvelles-Hébrides ».

M. Varenne, qui ne semble pas très renseigné sur l'étendue de notre domaine colonial et qui croit que les Nouvelles-Hébrides sont une possession française, rejette d'ailleurs cette solution. Il envisage une représentation locale. Malgré l'exemple de la Cochinchine, où le Conseil colonial est formé de députés français et de députés indigènes siégeant et délibérant ensemble, il envisage la création, dans chaque pays de protectorat, d'une Chambre française, distincte de la Chambre indigène qui existe déjà :

Dans Chacun des pays de protectorat, sauf au Laos, où la population française est encore trop réduite, une Chambre française à côté de la Chambre indigène, le Gouvernement protégé n'ayant affaire qu'à celle-ci, le Gouvernement protecteur communiquant avec les deux.

Mêmes attributions pour chacune d'entre d'elles, qu'on pourra étendre par la suite lorsque l'expérience aura donné ses premiers résultats.

Quant à l'Assemblée supérieure destinée à remplacer le Conseil de gouvernement, elle prendra le nom de *Grand Conseil* et réunira les délégués des assemblées françaises et indigènes de l'Indochine.

Dans notre pensée l'assemblée serait composée par moitié de Français et d'indigènes, dans les proportions suivantes :

*Cochinchine* : 4 délégués français et 4 indigènes désignés par les sections correspondantes du Conseil Colonial ;

*Tonkin* : 4 Français, désignés par la Chambre française, 4 indigènes désignés par la Chambre indigène ;

*Annam* : 3 Français et 3 indigènes, désignés dans les mêmes conditions ;

*Cambodge* : 3 Français et 3 indigènes, toujours d'après la même désignation ;

*Laos* : 2 délégués français, qui, en l'absence provisoire de Chambre française, pourraient être choisis par le chef de l'administration locale, et deux délégués indigènes désignés par la Chambre consultative.

Au total 16 Français et 16 indigènes, dont 3 du Cambodge et 2 du Laos.

L'assemblée serait présidée de droit par le président, en exercice de la Chambre française du pays où aurait lieu la réunion : elle élirait pour la session deux vice-présidents, dont un indigène.

...Les deux délégations, française et indigène, délibéreraient en commun.

Cet ensemble de réformes politiques, dont on ne saurait exagérer l'intérêt ni l'importance, ne peut être réalisé que par le gouvernement français, auquel M. Varenne a soumis ses projets.

**Le budget de 1927.** — Abordant alors l'examen du projet de budget pour 1927, le gouverneur général rappelle que, depuis plusieurs années, les budgets de l'Indochine sont en déséquilibre constant et recourent à un prélèvement énorme sur la caisse de réserve qui sera bientôt épuisée. Pour assurer un large et solide équilibre tout en arrêtant les prélèvements, il propose de nouvelles taxes qui doivent produire 9 millions et demi de piastres et permettre d'accroître de 50 pour cent la dotation des travaux publics et de gager au besoin un emprunt considérable pour les travaux neufs.

Voici comment se répartissent les augmentations escomptées des recettes, suivant qu'elles proviendront de majorations sur certaines taxes existantes ou de la création de taxes nouvelles.

a) Majoration de droits.	
Coefficient affectant les articles portés au tarif spécial . . . . .	2.600.000 piastres
Doublement de la taxe de navigation . . . . .	95.000 —
Actes régis par la loi française et droits d'hypothèque . . . . .	300.000 —
Tarifs du timbre . . . . .	300.000 —
Relèvement de 6 à 8 % du taux de la taxe sur le revenu des valeurs mobilières . . . . .	250.000 —
Total . . . . .	3.545.000 —

b) *Création de taxes nouvelles :*

Taxe générale à l'importation .....	5.550.000	—
Enregistrement des jugements rendus par les tribunaux français en matière indigène. . . . .	200.000	—
Enregistrement en matière indigène à Kouang-tchéou-Wan et au Laos..	15.000	—
Impôts sur les mutations par décès étendus aux indigènes . . . . .	100.000	—
Taxe représentative de timbre et d'enregistrement en matière indigène . . . . .	50.000	—
<hr/>		
Total. . . . .	5.916.000	—
Total général. . . . .	9.460.000	—

En terminant, après un nouveau résumé de l'œuvre accomplie en moins d'une année, le gouverneur général affirme encore que la politique libérale française s'appuie sur une collaboration chaque jour plus féconde avec la population indigène.

## L'Empereur Taishô<sup>(1)</sup> et le nouveau souverain

L'empereur Taishô est mort dans son palais de Hayama, près de Tôkyô, le 24 décembre, à 1 heure 35 du matin. Né le 31 août 1879, il était le troisième fils de l'empereur Meiji. Sa mère n'était pas l'impératrice, qui n'enfantait pas, mais une dame du palais nommée Yanagiwara Aiko. Un décret impérial du 3 novembre 1889 le désigna comme prince héritier. Suivant

(1) Taishô n'est pas seulement le nom du règne de l'empereur, mais c'est aussi son nom officiel et posthume, le seul sous lequel il sera désormais connu dans l'Histoire japonaise. Il serait tout à fait irrespectueux pour un Japonais de dire ou d'écrire : l'empereur Moutsouhito pour *Meiji* ou Yoshihito pour *Taishô*, car le nom véritable de l'empereur n'est jamais énoncé que dans les rescrits impériaux, c'est-à-dire par lui-même. Ains', dans les écoles japonaises, on ne désigne les empereurs que sous des noms que ceux-ci n'ont jamais portés de leur vivant.

Avant 1867, la chronologie japonaise comptait les années par périodes, ayant chacune un nom différent, qui ne correspondaient pas au règne des empereurs. Mais sous l'empereur Meiji, il fut annoncé que désormais la période coïnciderait avec la durée de chaque règne. Pour simplifier encore, on décida aussi que le nom posthume de l'empereur serait dorénavant le même que le nom de son règne. Il est donc également légitime de dire « l'empereur Meiji » et « la période Meiji ».

Du vivant du dernier empereur, on ne pouvait pas encore dire l'empereur Taishô, ce qui eût été de mauvaise augure et injurieux et comme on ne pouvait pas prononcer son nom véritable, on disait simplement : « l'empereur régnant ». Dans les textes officiels, on préfère la désignation générale *Kotei* (le roi) à *Heïka Tennô* (Sa Majesté le fils du Ciel), qui indique trop précisément l'empereur japonais lui-même. — A. M.

le rituel shintoïque, il reçut le sabre forgé en l'an 904, insigne du titre, et, dans le sanctuaire Kashikodokoro du palais, il fut présenté à l'esprit du premier ancêtre, la déesse Ameterasou, et aux mânes des empereurs. Le ministère de la maison impériale lui composa une cour dont le maréchal Okou, le futur vainqueur de Kouropatkine, devint le grand chambellan.

Le prince Yoshihito n'avait pas hérité de la robuste constitution de son père. Son corps débile était prédisposé aux maladies. Il eut une atteinte de coqueluche grave ; puis une congestion pulmonaire, survenant après une méningite, laissa des lésions. On le fit villégiaturer longtemps sur les montagnes et sur les plages ;



S. M. L'EMPEREUR TAISHÔ, AUJOURD'HUI DÉFUNT

on s'ingénia à lui rendre la santé. Le 10 mai 1900, il épousa la princesse Sadako, née le 25 juin 1884, fille du prince Koujô Michitaka, le chef d'une des cinq familles de Kouge (ancienne noblesse de Kyôto), dans lesquelles on a coutume de choisir l'épouse du futur souverain ; les quatre autres familles portent les noms de Ichijô, Nijô, Takatsoukasa et Konoe. De cette union plusieurs enfants naquirent : le prince Hirohito, le 29 avril 1901 ; le prince Yasouhito, le 25 juin 1902 ; puis vinrent le prince Nobouhito et le prince Takahito.

Aussitôt après la mort de l'empereur Meiji, le 30 juillet 1912, le prince héritier fut intronisé. Des offrandes de fleurs et de riz couvrirent l'autel auprès duquel le grand-maître des cérémonies annonça aux ancêtres impériaux la proclamation du nouvel empereur, dépositaire des

trois trésors sacrés (le sabre, le miroir, le joyau), sous le nom de règne de *Taishô* qui signifie « grande justice ». La cérémonie du couronnement eut lieu à Kyôto le 9 septembre 1915.

Le pouvoir demeura ce qu'il était depuis la restauration de 1868. Les vieux hommes d'Etat, les auteurs de la restauration impériale, continuèrent à régenter le palais et le gouvernement. Leur volonté s'exerçait par le conseil privé, par le ministère de la maison impériale et par l'état-major général, indépendants vis-à-vis du cabinet des ministres. Le duc Yamagata fut l'éminence grise de ce règne.

\*\*

A la mort de l'empereur Meiji, le Cabinet des ministres était présidé par le duc Saionji, qui détenait en même temps le portefeuille des affaires étrangères. C'était un ministère « *Seiyoukai* » appuyé par le clan Satsouma. Les gouvernements suivants furent :

Décembre 1912: cabinet Katsoura (bureaucrate); février 1913: cabinet amiral Yamamoto (Satsouma-Seiyoukai); avril 1914: cabinet Okouma (avec la neutralité bienveillante de Yamagata, clan Choshû et concours de Kenseikai); septembre 1916: cabinet maréchal Teraoutchi (bureaucrate); septembre 1918: cabinet Hara (premier cabinet homogène de parti: *Seiyoukai*); décembre 1921: cabinet Takahashi (*Seiyoukai*); juin 1922: cabinet amiral Kato (id. avec appui Satsouma); août 1923: cabinet amiral Yamamoto (comme le précédent, avec participation Satsouma plus accentuée); janvier 1924: cabinet vicomte Kiyoura (bureaucrate avec participation exclusive de divers groupes de la chambre des pairs); juin 1924: cabinet vicomte Kato (coalition *Keiseikai-Seiyoukai*); janvier 1926: cabinet Wakatsuki (id. avec prépondérance Kenseikai).

Il y eut durant le règne de *Taishô* trois dissolutions de la Chambre. En décembre 1914, à la suite d'une violente opposition des partis *Seiyoukai* et *Kokoumintô* contre le projet d'augmentation des corps d'armée, combattu naguère par le parti gouvernemental, le marquis Okouma, président du Conseil, dissout la Chambre et fait des élections qui assurent une importante majorité au *Kenseikai*. En janvier 1917, le chef du gouvernement, le maréchal comte Teraoutchi, prend la même mesure, blessé par la présentation d'un ordre du jour de méfiance réunissant 240 signatures; les élections faites en avril donnèrent une petite majorité au *Seiyoukai*, secrètement aidé par le gouvernement, et firent réussir des députés sans parti, purement ministériels. Enfin en février 1920, pour briser la coalition en faveur du suffrage universel, M. Hara dissout la Chambre et fait triompher son parti avec une forte majorité.

Le fait le plus remarquable en politique intérieure, durant cette période, fut l'affaiblissement progressif de l'influence des deux grands clans Choshû et Satsouma, par conséquent de la bureaucratie, surtout à partir de 1918, et la participation toujours plus grande des partis à

la vie gouvernementale (1). Ce phénomène a été dû au développement des idées démocratiques, mais il faut l'expliquer aussi par la disparition successive des *genrô*, chefs de clans. Le maréchal duc Katsoura meurt en effet en 1913; le maréchal duc Oyama en 1916; le maréchal duc Yamagata en 1922; le marquis Matsukata en 1924. Un personnage qui n'était pas officiellement *genrô* mais qui, comme représentant du clan Hizen, prit une part extrêmement active à la restauration, aux côtés de Ito et de Inoué, le marquis Okouma, s'éteignit en 1922, peu après son grand adversaire Yamagata. A diverses périodes il dirigea, et sans partage, la politique intérieure et extérieure et exerça une influence quelquefois prédominante au palais.

Après la mort de Yamagata, le duc Saionji, trois fois président du conseil, fut considéré comme un *genrô*: trop jeune lors de la restauration pour avoir pu jouer un rôle de premier plan, il n'avait pas été jusqu'à ces dernières années admis à cette dignité. Aujourd'hui il est le dernier des vieux conseillers de Meiji.

Les *genrô* ont bien tenté de former des hommes d'Etat pour leur succéder, mais ces disciples, les Teraoutchi, les Kiyoura, les Hirata, ne furent, au gouvernement ou au conseil privé, que d'honnêtes commis.

D'autre part, sous l'influence de l'ordre créé par les *genrô*, une bureaucratie s'était formée, très scrupuleuse et formaliste, mais ferme, disciplinée et ardemment dévouée au bien public; elle occupa toutes les grandes administrations d'Etat et aussi des postes dans diverses entreprises privées comme les banques. Il y a quatorze ans, à l'avènement de *Taishô*, ces cadres étaient intacts. Mais en ces dernières années on dut constater que les *genrô* étaient l'âme de toute cette bureaucratie; le moteur faiblissant, il y eut des à-coups dans le fonctionnement de la machine; et ce personnel, de moins en moins dirigé, alla en divers sens, céda à des influences extérieures. Durant la grande guerre, il fut ébloui par ce que les circonstances avaient de favorable, et un effort fut fait pour brûler les étapes, pour élever le pays au plus haut degré dans l'ordre de la production économique et intellectuelle. Le rythme du progrès patient et continu fut brisé, le sens des traditions s'atténa et les élites de Meiji furent entraînées par une génération nouvelle, de tendance nettement individualiste. Sur le terrain commercial et industriel surtout, l'essor fut prodigieux de 1915 à 1920. Mais une crise de vie chère, de chômage, une période d'inflation, dont le Japon n'est pas encore sorti, furent la dure rançon de ce progrès. Notons aussi le progrès des idées socialistes et syndicalistes.

Plus libres d'agir sur la politique et sur l'ad-

(1) Dans son article sur la mort de l'empereur Meiji, M. Robert de Caix prévoyait la fin prochaine du régime oligarchique. *V. Asie Française*, juillet 1912, p. 257-260.

ministration gouvernementale, les partis donnèrent tout ce qu'ils possédaient de force. Leurs ressources morales n'étaient pas grandes ; ils aidèrent un peu au progrès de l'esprit parlementaire, un peu au développement économique, mais ils découvrirent surtout des appétits, et l'heure de la pleine action avança leur fin. Ils meurent aujourd'hui à la fois d'usure et d'impuissance, et ils ne sont plus de ce temps.

La transformation de la société fut surtout sensible à partir de 1918, quand M. Hara laissa plus de liberté à l'expression des idées nouvelles et mit fin à l'ingérence de l'état-major général dans les affaires gouvernementales.

Ainsi on peut dire que la grande guerre a opéré dans l'histoire du Japon contemporain une profonde coupure.

C'est le marquis Okouma, chef du gouvernement, qui poussa l'empire dans le conflit mondial. Yamagata hésitait ; son clan était germanophile. Mais il ne pouvait pas changer la direction des choses. Le règne de Taishô avait commencé sous le signe du renouvellement de l'alliance anglo-japonaise : le troisième traité d'alliance avait été conclu, non sans quelque sérieuse résistance, le 13 juillet 1911, sous le ministère Saionji. Aussi le premier ministre dut-il se ranger aux côtés de l'Angleterre, avec l'approbation des genrô, et le 23 août 1914, l'empereur déclara la guerre à l'Allemagne ; le 7 novembre Tsing-Tao était pris.

Dès ce moment, on eut au Japon la vision d'une nouvelle ère ; la Maison impériale songea à la proclamation de l'héritier du trône. Cet événement eut lieu le 3 novembre 1916.

\*  
\*\*

Le prince Hirohito avait 15 ans. Depuis 1914, il suivait un cours spécial au palais sous le préceptorat du maréchal comte Kawamura ; il était lieutenant au 1<sup>er</sup> régiment de la garde, enseigne à la 1<sup>re</sup> escadre. Le prince jusque-là n'avait montré de réelles dispositions que pour l'histoire naturelle. Son caractère était apparu docile, doux et généreux.

Dès le jour de sa proclamation, il fut conduit au palais de Takanawa, organisé avec un souci nouveau de modernisme. Contrairement à l'usage, le grand chambellan de sa Cour ne fut point un militaire, mais un universitaire, le baron Hamao, ancien ministre de l'instruction publique ; l'amiral Togo était gouverneur des études. Parmi les professeurs on citait M. Hiratori, le maître de la philosophie et de la littérature chinoise, l'historien du peuple mongol ; M. Souguioura, dévot confucianiste ; le vicomte Tsoutchiya, qui enseigna le français au prince. L'initiation aux grandes affaires d'Etat commença en 1917. On confectionna dans ce but un journal sur les événements politiques au Japon et dans le monde.

Le 14 janvier 1918, le prince héritier est fiancé par décision impériale à la princesse Na-

gako, fille du prince de sang impérial Kouniyoshi Kouni-no-miya et de la princesse née Shimadzou, de la maison seigneuriale de Satsouma. Ainsi, pour la première fois, l'usage de choisir la future impératrice dans l'une des cinq familles Foujiwara ne fut pas suivi. Le prince Kouni, né en 1873, se rattache à la branche Foushimi. Son père avait été adopté par l'empereur en 1836, il perdit la faveur du souverain et, exilé en 1868, il rentra en grâce sept ans après et reçut le nom de Kouni. La princesse Kouni, née en 1879, est la septième fille de Tadayoshi Shimadzou, zélé partisan de la restauration impériale. De son union avec le prince, elle eut trois fils et trois filles. La princesse Nagako, aujourd'hui impératrice, est née le 6 mars 1903.

Quand les fiançailles furent scellées, une opinion s'affirmait au palais, c'est que ni les livres, ni les leçons, ni les voyages dans le pays ne peuvent suffire à l'éducation du souverain. « Le prince, déclara la Maison impériale, doit aller en Europe pour acquérir les connaissances indispensables au trône. » En dépit de l'opposition des ennemis des nouveautés, le prince partit pour Londres en mars 1921. Il revint en septembre, après avoir visité l'Angleterre, la France et l'Italie.

Son retour fut un grand jour pour la cour, comme endeuillée pendant cette longue absence, et pour toute la population. On fêta cet événement avec une liberté, avec un enthousiasme qui parurent être le signe de la confiance du pays dans les changements annoncés. Depuis quelques semaines, en effet, on se plaisait à prédire des réformes notables, particulièrement dans le cérémonial de la cour, et l'on se disait que le prince héritier entendait se placer plus près de l'inspiration du peuple.

Rentré dans son palais, il remit une déclaration à M. Hara, président du conseil :

J'ai parcouru, disait-il, les champs de bataille et, devant ces dévastations, j'ai compris les bienfaits de la paix et la nécessité de la concorde entre nations... J'ai pu me rendre compte du grand développement des sciences, des arts, des industries dans les pays alliés.

On vit dans cette déclaration une indication précieuse de pacifisme.

L'état de santé de l'empereur ne laissant aucun espoir de guérison, le duc Yamagata proposa de nommer le prince héritier régent de l'empire. Il invoqua l'opinion des interprètes les plus autorisés des traditions et de la constitution. Le jurisconsulte Minobe notamment avait écrit : « Lorsque l'empereur se trouve dans l'incapacité de régner, son fils devient régent sous le contrôle de l'impératrice. »

Le 25 novembre 1921, la famille impériale fut réunie. Le vicomte Makino, ministre de la Maison impériale, lut les motifs du décret instituant la régence ; le prince Foushimi, doyen de la Famille, donna son approbation. Le soir mê-

me, l'édit était publié. Des messages furent envoyés sur-le-champ au temple sacré d'Ise et aux tombeaux des quatre premiers empereurs. Le prince Kanin et le vicomte Shinda furent désignés pour assister le régent de leurs conseils. Acquise au prince, la faveur publique se manifesta ouvertement.

On aménagea pour le régent le palais de Kasoumigaseki, incomplète imitation de Versailles ; et les conseillers du jeune chef d'Etat furent, au premier rang, ceux qui avaient été de sa suite en Europe.

Le mariage impérial, retardé par le tremblement de terre de 1923, eut lieu le 26 janvier 1924, suivant le rituel shintoïque le plus pur.

\*  
\*\*

Le régent a heureusement accompli, en ces cinq années, ses fonctions de chef d'Etat, avec application et conviction, et avec une certaine



LE NOUVEL EMPEREUR

liberté d'esprit et de caractère. Ce fut une époque de plus profonds changements dans les mœurs, dans l'esprit public et dans l'économie nationale. L'opinion conservatrice, réactionnaire ou modérément réformiste, a lutté avec l'opinion démocratique, socialiste et même communiste ; l'idée de collaboration avec l'Europe s'est opposée à l'idée de collaboration avec l'Asie. Les usines trop hâtivement équipées pour une surproduction ont cherché des débouchés ;

la population, qui s'est accrue, a réclamé des terres d'immigration ; les intellectuels, formés en surnombre, ont exigé des places.

D'autre part, un malaise a pesé sur la politique extérieure du Japon, depuis le non renouvellement de l'alliance avec la Grande-Bretagne. Et les traités et résolutions signés à Washington en 1921-1922 ont placé Tôkyô dans une position d'expectative vis-à-vis de tous les problèmes d'Extrême-Orient et du Pacifique.

Ainsi, avec la fin de Taishô, l'ordre instauré par Meiji appartient à l'Histoire. Sous le nouveau règne commence un ordre nouveau dont on croit apercevoir les linéaments. L'avenir dépend surtout de la valeur des cadres qui se constitueront.

Proclamé empereur le 24 décembre 1926, au dernier soupir de Taishô — car, suivant les traditions, la souveraineté ne souffre pas d'interruption, — le prince Hirohito a pris le nom de période de *Showa*, « paix éclairée ». Le lendemain même, 25 décembre, il lut le rescrit annonçant son accession au trône :

Je suis bien décidé à observer les lois fondamentales de l'Etat, à entretenir la force séculaire de notre pays, à maintenir intactes les traditions de nos ancêtres. Il est nécessaire de fixer nos yeux sur la situation générale du Japon et d'unir tous les efforts de l'Empire pour encourager la solidarité de la nation, fortifier davantage les fondations de notre existence nationale et assurer pour toujours la prospérité de notre pays.

Le monde entier suit actuellement son cours d'évolution ; un nouveau chapitre vient de s'ouvrir dans l'Histoire de la civilisation ; les nations se sont maintenant établies sur une politique qui aura pour base essentielle le progrès et l'amélioration du genre humain.

Ces paroles semblent marquer assez nettement certaines tendances d'esprit du nouveau Tennô et de son entourage.

\*  
\*\*

On ne connaît pas encore la date précise des funérailles de l'empereur Taishô. Elles auront vraisemblablement lieu dans la première quinzaine de février. La cérémonie se déroulera sur l'esplanade Yoyogi, à l'entrée du palais impérial. Les restes du souverain seront inhumés, non pas dans la région Kyôto-Nara, où se trouvent toutes les sépultures impériales, mais dans la banlieue nord de Tôkyô, à Hachioji.

Albert MAYBON.

---

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 40 francs.

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne, et participent à son action.

## VARIÉTÉS

## LA REDDITION DE KUT-AL-AMARA

Il y a eu dix ans, le 29 avril dernier, que le général Townshend et 13.300 officiers et soldats, anglais et indiens, assiégés dans Kut-al-Amara depuis le 7 décembre précédent, se rendirent aux Turcs. Le moment est venu d'écrire, *sine ira et studio*, l'histoire de ce douloureux épisode de la Grande Guerre; le *Times* (24. 4.26) y consacre un article très fortement documenté; nous en donnons ici un résumé fidèle.

\* \*

La marche sur Bagdad, entreprise à l'automne de 1915, s'était terminée par la bataille de Ctésiphon (22 et 23 novembre); victoire tactique pour les Anglais, mais le nombre des blessés et la fatigue des troupes empêchèrent toute avance; et, dans la nuit du 25 au 26, le général commença la retraite. Il ignorait que les Turcs, de leur côté, reculaient; mais ils reprirent l'offensive en apprenant -- non sans surprise -- dans quel sens marchaient les Anglais; et ceux-ci durent subir des combats d'arrière-garde d'autant plus durs qu'il y avait beaucoup de malades et de blessés à évacuer et que les moyens de transport étaient insuffisants. Le 3 décembre, on atteignit Kut: vu l'épuisement des troupes et l'impossibilité de transporter les vivres et les munitions emmagasinés dans la ville, le général Townshend se résolut à s'arrêter là, avec l'approbation de ses supérieurs; sir John Nixon, commandant en chef, la lui donna, et promit du secours « dans les deux mois ». Le 6, l'avant-garde turque établissait le contact; le siège commença le lendemain.

\* \*

Kut était une ville, sale et malsaine, contenant environ 650 maisons et 7.000 habitants, en majorité arabes, construite au Sud-Ouest d'une presqu'île, longue de 3 kilomètres et large de 1 et demi, formée par une boucle du Tigre. Les environs, plats, sont coupés de bras de rivière et de fossés d'irrigation, à sec au début du siège; au Nord-Ouest, des dunes de 9 à 12 mètres de haut: mauvaise position défensive, pouvant être prise en enfilade de tous les côtés. Au début de la campagne, les Anglais avaient établi une ligne de défense à travers l'isthme: un fortin en terre sur le Tigre, à l'extrémité Nord, et quatre redoutes reliées par des fils de fer barbelés; le général Townshend en fit sa première ligne; à 600 mètres en arrière, il fit construire la ligne du milieu, et

plus près encore la seconde ligne; sur la rive droite, il tint le village de Yakasoub, appelé par soldats « Woolpress » à cause de la presse qui s'y trouvait.

Il renvoya toute sa flottille, sauf un vapeur, 4 chaloupes, 6 chalands et 50 petites embarcations, et toute sa cavalerie, excepté un escadron du 7<sup>e</sup> lanciers et un du 23<sup>e</sup>. Il disposait de 11.607 hommes (301 officiers et 2.851 soldats anglais, 225 officiers et 8.230 soldats indiens), dont 7.000 seulement en état de combattre, et de 43 canons; il avait des vivres pour deux mois, 800 coups par fusil et 600 par canon. La population civile, 6.000 personnes de tout âge, avait des provisions pour trois mois.

La presqu'île fut divisée en trois secteurs:

*Secteur Nord-Est*: rive du Tigre de la seconde ligne au fort, première ligne jusqu'à la seconde redoute, 17<sup>e</sup> brigade.

*Secteur Nord-Ouest*: reste de la première ligne, rive du Tigre jusqu'à l'extrémité ouest de la seconde ligne; 16<sup>e</sup> et 30<sup>e</sup> brigades, à tour de rôle;

*Secteur Sud*: seconde ligne, rive du Tigre, village de Yakasoub; 18<sup>e</sup> brigade, le 110<sup>e</sup> Mahrattes et le 120<sup>e</sup> d'infanterie dans le village.

Les travaux de fortification et le nettoyage de la ville achevèrent d'épuiser les troupes.

\* \*

Le 8 décembre, un pont de bateaux fut jeté sur le fleuve au Nord-Est de la ville, et un détachement du 67<sup>e</sup> Pendjabis envoyé pour en tenir la tête, mais ils durent se replier dès le lendemain avec de lourdes pertes, et les Anglais détruisirent le pont.

Le 10, les Turcs étaient dans des tranchées à 500 mètres de la première ligne. Ils bombardèrent les positions anglaises du 8 au 12; le général Townshend perdait 150 hommes par jour et avait déjà tiré 61.000 cartouches. Puis suivirent dix jours de calme relatif; les Turcs creusaient des sapes dans la direction du fort, s'abritaient dans les cours d'eau à sec, détruisaient les fils de fer. Ils étaient 12.000, commandés par Nouroud-Din en l'absence de von der Goltz. Contrairement aux ordres de celui-ci, Nouroud-Din tenta l'assaut le 24: bombardement de Yakasoub, de la première ligne et de Kut, de 7 heures à midi, attaque d'infanterie contre le fort en partie démantelé; un détachement des régiments de l'Oxfordshire et du Buckinghamshire et le 103<sup>e</sup> Maharattes résistèrent énergiquement; les Turcs rentrèrent dans leurs tranchées, mais reprirent l'assaut à 8 heures du soir et réussirent à lancer des bombes dans le fort; cependant, ils se replièrent vers minuit. Nouvelle attaque, nouvel échec à 2 heures et demie du matin; les Turcs avaient eu plus de 2.000 tués et blessés, les Anglais 382.

Ce fut la seule tentative sérieuse. Les Anglais perfectionnèrent la défense, improvisèrent des armes, tels les mortiers de tranchée construits avec les cylindres d'un moteur d'avion Gnôme de 70 CV; le moral était devenu meilleur, on escomptait la prompte arrivée des troupes de secours.

\*\*

Ces troupes, sous les ordres du général F. J. Aylmer, se mirent en route le 4 janvier, occupèrent Shaikh Saad, à 35 kilomètres à l'Est de Kut, le 10, après un combat qui leur coûta plus de 4.000 tués et blessés, mais échouèrent le 21 à Hanna.

Les 6.000 Arabes de Kut renseignaient l'ennemi. A la fin du mois, le général Townshend fit saisir toutes les provisions civiles, on rationna les habitants: il y avait encore des vivres pour quatre-vingt quatre jours et 3.000 chevaux et mulets à manger. La crue obligea les Turcs à reculer d'environ un kilomètre. Il faisait très froid en janvier; mais février fut chaud, et les mouches devinrent une plaie. Peu de combats, bombardement intermittent; fin février, la garnison comptait 2.927 tués et blessés; les rations furent réduites, on distribua de la viande de cheval.

La seconde tentative de secours échoua à Doujaïla, le 9 mars; le lendemain, Halil Pacha, le nouveau commandant turc, écrivit au général Townshend pour lui demander de se rendre. La garnison était démoralisée, les défections augmentaient parmi les troupes indiennes; Townshend voulait négocier, sir Percy Lake, successeur de sir John Nixon, s'y opposa.

La troisième colonne fut arrêtée devant Sannaïyat, le 22 avril. Les rations étaient réduites à l'extrême, les Indiens refusaient de manger de la viande de cheval, il était humainement impossible d'évacuer la population. Des avions laissèrent tomber des vivres, 16.800 livres (7.625 kilogrammes) en douze jours, mais cela était insuffisant; les quatre derniers jours, chaque homme ne reçut que 4 onces (112 grammes) de nourriture par jour.

\*\*

Il ne restait qu'à négocier la capitulation. Le 23 avril, Townshend en demanda l'autorisation à sir Percy Lake; celui-ci, après avoir consulté le Gouvernement de Londres, lui répondit d'offrir un million de livres sterling à Halil Pacha pour que la garnison pût sortir avec les honneurs de la guerre; un armistice de six jours fut conclu. L'entrevue eut lieu le 27 sur le Tigre, en aval de Kut: d'abord Halil Pacha exigea la capitulation sans condition, puis consentit à télégraphier à Enver Pacha; comme condition préliminaire, il

demandait que les Anglais quittassent Kut pour se rendre dans un camp turc. Enver insista sur la reddition sans condition, sauf pour le général Townshend; celui-ci, le 28, offrit deux millions de livres sterling et tous ses canons, mais se heurta à un nouveau refus.

Le 29, il détruisait ses canons et la plus grande partie de ses provisions et munitions; à une heure de l'après-midi, les Turcs occupèrent la presqu'île. Au cours du siège, les Anglais avaient eu 3.776 tués et blessés; il y avait 1.450 blessés et malades à l'hôpital, les 1.100 plus grièvement atteints furent échangés. Sur les 12.000 prisonniers, plus de 4.000 moururent pendant leur transfert ou dans les camps.

---

## Généralités

---

**A l'Institut d'Ethnologie de l'Université de Paris.** — Parmi les cours professés en 1927-1928 à l'Institut d'Ethnologie que dirigent MM. Lévy-Bruhl, Finot, Mauss, Meillet et Rivet, les suivants intéressent l'Asie.

*A. Cours de l'Institut :*

M. Marcel Mauss, Instructions d'Ethnographie descriptive (20 leçons);

M. Marcel Cohen, Instructions de Linguistique descriptive (5 leçons);

M. Paul Rivet, Instructions d'Anthropologie (5 leçons);

M. l'abbé Henri Breuil, Instructions de Pré-histoire exotique (5 leçons);

M. Jean Przyluski, Linguistique et Ethnographie de l'Asie orientale et de l'Océanie (5 leçons).

*B. Cours des Facultés :*

A ces cours s'adjoignent, comme cours complémentaires, ceux qui sont professés dans les Etablissements de l'Etat et parmi lesquels nous relevons les suivants :

M. R. Verneau : Etude des races des Colonies françaises (les mardi et vendredi, au Muséum d'Histoire naturelle);

M. Antoine Cabaton : Géographie, histoire et langues des peuples de race malaise; rôle du malais en Extrême-Orient (le vendredi, à l'Ecole des Langues Orientales vivantes);

M. Massignon : L'Islam et la Chrétienté dans leurs connexions culturelles; données chronologiques et comparaisons morphologiques (le mercredi, au Collège de France); la laïcisation de l'Islam et ses facteurs, écoles, corps de métiers, féminisme et racisme (le samedi, au Collège de France);

M. Marcel Granet : Géographie, histoire et institutions des Etats de l'Extrême-Orient (les lundi et jeudi, à l'Ecole des Langues Orientales vivantes);

M. Antoine Cabaton : Histoire et Institutions

de l'Indochine (les mercredi et jeudi, à l'Ecole Coloniale);

M. Morand : Droit musulman (à l'Ecole Coloniale).

Quant aux cours de linguistique, ils sont professés les uns à l'Ecole des Langues Orientales vivantes (annamite, arabe, langues modernes de l'Inde, Laotien, Malais, Siamois), les autres à l'Ecole Coloniale (Annamite, Arabe, Cambodgien), à l'Ecole des Hautes Etudes (Arabe) et au Collège de France (Arabe).

**Les Conférences asiatiques du Musée Guimet en 1927.** — Voici la liste des conférences relatives aux questions d'Asie professées en 1927 au Musée Guimet, le dimanche, à 14 heures 30 :

23 janvier, M. le Dr Contenau : l'Art et la Religion des Hittites ;

30 janvier, M. A. von Le Coq : les Influences orientales dans l'Art et la Culture du Moyen Age européen ;

6 février, M. J. Przyluski : Totems animaux et végétaux dans l'Asie tropicale ;

13 février, M. H. Marchal : Les récents travaux archéologiques de l'Ecole française d'Extrême-Orient ;

20 février, M. P. Pelliot : L'Art européen en Chine aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ;

27 février, M. L. Massignon : Un essai de réconciliation islamo-hindoue au XVII<sup>e</sup> siècle : l'humanisme mystique du prince Dara Shikouh ;

6 mars, M. S. Elisséev : Les traits essentiels de l'Architecture japonaise ;

13 mars, M. P. Alphandéry : Le Satan du Livre de Job dans le Moyen-Age latin ;

20 mars, M. A. Foucher : Les travaux de la délégation archéologique française en Afghanistan.

**Les cours de la Chambre de Commerce de Lyon.** — Depuis le 3 novembre 1926, l'Ecole de Préparation Coloniale organisée depuis 28 ans par la Chambre de Commerce de Lyon donne un enseignement public dont certains cours intéressent l'Asie. M. Zimmermann, professeur à la Faculté des Lettres, traitera de la Syrie après avoir parlé de la Tunisie et du Maroc (le lundi), et étudiera, en colonisation comparée, les colonies françaises et hollandaises, après avoir raconté l'histoire de la colonisation française à la Réunion, aux Antilles et en Océanie (le vendredi). Dans son cours de « Cultures et de Productions tropicales », M. Vaney, professeur à la Faculté des Sciences, à la suite de généralités sur les cultures et d'Etudes spéciales (sur le riz, le théier, les plantes à épices, etc.), consacrera dans ses Etudes régionales, plusieurs cours aux productions de l'Indochine (le mercredi). — Le cours de « Sériciculture et Séricologie » de M. Jean Pellosse comporte (le mercredi) des leçons sur l'importance spéciale de l'Indochine comme centre séricicole et sur la soie en Syrie. — M. Maurice Courant s'occupe, le mardi, de l'Indochine (les

populations indigènes et l'élément français) et, le vendredi, de la Société japonaise (la féodalité organisée depuis Yoritomo); il donne encore, soit à la Faculté des Lettres, soit à l'Ecole de Préparation Coloniale, des cours de langues chinoise et japonaise et consacre une série de leçons (le samedi, à la Faculté des Lettres) à la Philologie et à l'Histoire chinoises et japonaises. — La première partie du cours de Sociologie et de Civilisation musulmanes de M. Khaznadar est consacrée à la Religion et aux Institutions et à l'histoire de la Civilisation musulmane, tandis que la seconde traite exclusivement des populations de l'Afrique du Nord française (le mercredi). Les mardis et jeudis de chaque semaine, M. Khaznadar enseigne par ailleurs la langue arabe, et M. Guillermin, les jeudis et vendredis, la langue annamite.

Tel est, avec un cours d'Hygiène coloniale et de Prophylaxie des maladies exotiques et un cours de Législation et d'Economie coloniales où il est, aux moments voulus, parlé de l'Asie, l'ensemble des cours traitant de l'Asie professés à Lyon en 1926-1927.

## Indochine

### COCHINCHINE

**Le développement du port de Saïgon.** — Le discours prononcé par M. Le Fol, gouverneur p.i. de la Cochinchine, à l'ouverture de la dernière session du conseil colonial, contient d'intéressants renseignements sur les progrès accomplis par le port de commerce de Saïgon.

Le port a complété son réseau routier (construction de routes à Cholon) et son outillage par la construction de hangars, l'achat de grues électriques et de voies Decauville, l'installation d'un pont-bascule, etc... De nouveaux postes d'amarrage ont été créés. En outre, on construit actuellement deux grands ponts : l'un, sur le canal de dérivation, est destiné à supprimer le bac de la route du Nha bé; l'autre, sur le rach Onglon, reliera Cholon au nouveau port de Khanh hoi, par la rive sud du canal de doublement.

Enfin la procédure d'expropriation est entamée pour l'acquisition de terrains en bordure de la rive droite de la rivière de Saïgon au delà du canal de dérivation, en vue de l'extension ultérieure des ouvrages d'accostage et des services du port.

En ce qui concerne le port fluvial proprement dit, le Conseil d'administration poursuit l'édification de perrés et de terre-pleins destinés au petit commerce local le long de l'Arroyo chinois et la construction de murs de quais et de perrés en bordure du canal de doublement à Cholon.

Tous ces travaux sont devenus absolument nécessaires pour satisfaire aux exigences du trafic.

Le tonnage des entrées et sorties, croissant chaque année, a atteint, en 1925, 3.949.839 tonnes. Si l'on y ajoute le tonnage des navires fluviaux (207.778 tonnes), on constate que le tonnage a dépassé 4 millions de tonnes, classant ainsi Saïgon parmi les plus grands ports français.

**L'immigration chinoise.** — Un grand nombre de Chinois fuyant les horreurs de la guerre civile dont leur pays est le théâtre, viennent actuellement se fixer en Cochinchine.

Pour le seul mois de septembre dernier, le Service de l'immigration a enregistré les arrivées suivantes d'immigrants venant de Canton, Hongkong et Swatow : hommes : 1.228 ; femmes : 838 ; enfants : 706. Les départs, pendant le même mois, ont été les suivants : hommes : 1.039 ; femmes : 558 ; enfants : 568.

En déduisant les départs des arrivées, on constate qu'en septembre le nombre des Chinois résidant en Cochinchine a augmenté de 607.

Encore faut-il ajouter que le mois de septembre est un mois où les arrivées de vapeurs sont réduites par rapport aux arrivées des mois de bonne mousson.

Le *Yuan-lé*, à lui seul, apporte à chaque voyage plus de 1.200 immigrants. Il est temps, dit le *Courrier Saïgonnais*, qu'on endigue ce flot d'immigration qui porte préjudice à nos protégés.

**Les terres rouges de la province de Bien-hoa.** — Les travaux entrepris dans la province de Bien-hoa pour livrer de nouvelles terres à la colonisation se poursuivent avec une activité constante. C'est ainsi que, vers la fin de l'année, 60.000 hectares de terres rouges pourront être livrés à la colonisation entre An-binh et la Nui Bara.

L'administration s'est livrée d'abord à la reconnaissance de ces terrains. Elle est entrée en contact avec les Moï indépendants qui les habitent et leur a fait comprendre les avantages qu'ils peuvent retirer de ce contact. Elle a fait le recensement de ces populations, afin de constituer des réserves pour chaque village. Ces réserves, qui seront sans doute inaliénables, sont calculées à raison de 5 hectares par individu.

Grâce à cet important travail préliminaire, les acquéreurs des terrains envisagés pourront immédiatement se mettre au travail, sans avoir à redouter des contestations ultérieures de la part des autochtones. Ils trouveront sur place une main-d'œuvre inexpérimentée, mais robuste, dont il leur appartiendra en partie de faire l'éducation.

La région qui sera livrée à la colonisation est très fortement mamelonnée, et couverte par des bambous et par la grande forêt.

Incessamment doit commencer la construction du poste administratif de la Nui Bara : le

délégué administratif actuellement installé à Phu-rieng s'y transportera vers la fin de l'année. Tandis que se poursuivra la pénétration au Nord d'An-binh, on amorcera la pénétration dans la moyenne vallée du Donnaï. Le poste de Thanson, au confluent du Donnaï et de la Lagna, servira de base d'opérations. Ce poste sera occupé à la fin de la saison des pluies. Immédiatement en amont du poste, le Donnaï est coupé de rapides sur une douzaine de kilomètres. Ces rapides franchis, un bief permet de remonter en canot jusqu'à la frontière d'Annam. On escompte que la prochaine saison sèche permettra d'entrer en relations avec les Moï qui errent en arrière des rapides de Thanson.

#### ANNAM

**L'utilisation de la houille blanche au Lang-bian.** — La *Société des grands travaux d'Extrême-Orient*, qui a obtenu récemment un permis d'études en vue de l'aménagement de la puissance hydraulique de la Rivière Noire à Chobo, vient d'obtenir la même autorisation au Lang-bian.

Il lui a été accordé un permis d'études sur le cours du Danhim, depuis le pont de Dran jusqu'à 5 kilomètres à l'amont et sur la zone du terrain ayant cette section du Danhim comme base au Nord-Ouest et comprenant le col de Bellevue et toute la vallée du Krong-pha et de ses affluents jusqu'à 3 kilomètres en aval du village de Krong-pha.

La concession en vue de laquelle les études doivent être entreprises a pour objet l'établissement, à proximité du village de Dran, d'une dérivation destinée à utiliser, pour la production de l'énergie électrique, la puissance hydraulique du Danhim.

#### LAOS

**La situation économique en 1925.** — Le rapport économique du Résident supérieur constate les résultats assez médiocres de l'agriculture. La sécheresse a gêné la production du riz, dont la récolte totale a atteint 350.000 tonnes, au lieu de 500.000, chiffre des années moyennes. Les autres cultures alimentaires : maïs, manioc, patates, ont également souffert de la sécheresse. Cependant, la consommation locale a été assurée et la disette n'a pas fait son apparition.

Malgré la propagande administrative, la plantation de muriers reste stationnaire. On signale que la *Société des textiles du Laos* installée à Thakhek se propose de développer dans la région la culture des divers textiles et notamment du coton.

**Industries.** — En ce qui concerne l'industrie minière, l'exploitation de la mine Bartholoni (gisements d'étain) suit une progression assez rapide grâce à une direction active et à un outillage perfectionné. Malheureusement les moyens

d'évacuation des concentrés font encore défaut pendant la saison des pluies.

Il a été traité pendant le premier semestre 1925 7.109 tonnes de minerai qui ont donné 138 tonnes de concentrés à 65 0/0 ; pendant le second semestre, 9.247 tonnes de minerai qui ont donné 187 tonnes de concentrés. 167 tonnes ont été dirigées sur Saïgon par les chaloupes des Messageries fluviales, 13 tonnes sur Benthuy par camions automobiles. La Société se propose de créer à Thakhek, sur le bord du fleuve, une fonderie pour le traitement sur place des concentrés.

De nouvelles explorations dans le bassin du Nam-Patène confirment les données précédemment acquises sur l'abondance des gisements d'étain dans cette région.

**Commerce.** — Avant que les deux grandes voies de déblocage Thakhek-Vinh et Savanakheth-Dongha soient complètement achevées, — sans parler du chemin de fer de Thakhek-Tanap dont la construction n'est pas encore commencée, — le Mékong restera l'unique artère assurant d'une façon suivie les relations entre le Laos et Saïgon. Pendant le deuxième semestre 1925, la *Compagnie des messageries fluviales* a fait un véritable effort pour donner satisfaction au commerce et a transporté de Phnom-penh à Khône 1.000 tonnes de marchandises de plus que les années précédentes. Malheureusement elle n'a pu réussir en temps voulu à faire enlever de Khône et de Paksé la totalité des marchandises entreposées dans ses magasins et destinées aux biefs supérieurs.

En ce qui concerne le Haut-Laos, ravitaillé en produits manufacturés par le Yunnan, les troubles de cette province chinoise ont restreint d'une façon très sensible le trafic habituel des caravanes venant du Nord.

En résumé, le développement économique du Laos reste subordonné à l'achèvement des grandes voies de communication qui le mettront en relation régulière avec les ports indochinois. Toutefois, malgré l'actuelle précarité de ses moyens de transports, le Laos a déjà attiré à lui des capitaux importants ; cette preuve de confiance est justifiée par l'ensemble de ses richesses latentes, agricoles, forestières et minières.

#### TONKIN

**La Chambre des représentants du peuple.** — De même que la Chambre consultative indigène de l'Annam, celle du Tonkin, qui est son aînée, a reçu récemment le nom de « Chambre des représentants du peuple ». En ouvrant la dernière session de cette assemblée, le Résident supérieur du Tonkin a défini le rôle des *nghi-vien* (membres de la Chambre) :

Représentant du peuple ? Il n'est pas de mandat, semblable-t-il, dont on puisse plus légitimement se parer. Il n'en existe peut-être pas non plus qui doive causer plus de scrupule ni plus d'appréhension à qui échoit le privilège d'en être investi.

Représenter le peuple exige de celui qui comprend son devoir, d'abord de bien connaître ce peuple dont il est issu, de ne rien ignorer de ses qualités comme de ses imperfections ataviques ou présentes, de savoir et de mesurer exactement la nature et l'étendue de ses désirs, ses desseins avoués ou occultes. C'est ensuite, en dehors de lui, contre lui parfois, de chercher à améliorer son sort, à élever sa condition, à lui indiquer, pour l'y engager, la voie du progrès. C'est aussi de ne jamais, dans son esprit, établir la confusion entre l'intérêt particulier, l'intérêt d'un seul, de quelques-uns, l'intérêt même du groupe qui vous a choisi, avec l'intérêt de la communauté.

C'est, enfin et peut-être surtout, d'éviter dans un but de surenchère facile, de flatterie ou de popularité, de devenir les valets, les laquais de la multitude, au lieu d'en apparaître comme les conseillers sûrs, les guides éclairés.

On a objecté, a ajouté le Résident supérieur, que la Chambre des représentants du peuple ne sera d'aucune utilité au pays, ne lui rendra nul service, ne connaîtra jamais ses aspirations ni leur vrai sens, pour la raison fort simple, mais capitale, qu'elle émane d'un corps électoral arriéré et dénué d'horizon, sans discipline d'idées, sans cohésion d'opinions, sans directions de principe, d'un peuple, en un mot, ne possédant, à aucun degré, aucune éducation politique.

Il convient donc, et avant tout, d'entreprendre cette éducation. Mais on n'apprend pas la politique aux hommes comme on leur apprend à lire ou à compter. En réalité, c'est à notre contact, et à notre contact prolongé, que l'éducation du peuple annamite se fera ; le gouvernement de la République sera son guide patient, sûr et éclairé sur le chemin qui doit le conduire à la réalisation de ses aspirations.

**Une nouvelle crue du Fleuve Rouge.** — Le Tonkin, si durement éprouvé par les inondations au cours de l'été, vient de souffrir à la fin d'octobre d'une nouvelle crue du Fleuve Rouge. Une hausse aussi tardive des eaux est un fait exceptionnel. Cette nouvelle crue, bien moins élevée que la précédente, n'aurait eu aucune gravité en temps ordinaire ; mais, survenant avant l'obturation complète des brèches creusées cet été dans la digue de la rive gauche du fleuve (notamment dans la région de Gia-lam, en face de Hanoï), elle a causé de nouveaux malheurs.

Les travaux de réfection en cours ont été noyés et partiellement emportés. Les eaux ont déferlé de nouveau dans les provinces de Bac-ninh et de Hai-duong, rendant vains les efforts de la Compagnie du chemin de fer du Yunnan pour rétablir le trafic sur la ligne Hanoï-Haiphong et mettant les populations dans l'impossibilité d'effectuer les travaux préparatoires pour la récolte du riz du cinquième mois. Le service normal de la voie ferrée Hanoï-Haiphong n'a pu être rétabli que le 12 novembre.

## Levant

GÉNÉRALITÉS

**Règlement de la question des honneurs liturgiques.** — Il existe une question des honneurs liturgiques, les lecteurs de cette revue le savent de reste ; aussi ne serait-il pas utile d'en parler à cette place s'il ne fallait annoncer ici qu'à la suite de pourparlers engagés à Rome avec le Saint-Siège, des accords nouveaux ont été conclus au sujet des honneurs particuliers que les représentants du gouvernement français reçoivent en Orient dans les églises catholiques. Posée à la suite de l'abolition des Capitulations par de récents traités internationaux, la question a reçu sa solution par la conclusion de deux accords portant, l'un sur les pays où le protectorat religieux ne s'exerce plus, l'autre sur les pays où il continue de s'exercer.

A). — Dans les pays où a cessé le protectorat, les honneurs seront rendus, en souvenir du passé, les jours de Noël, de Pâques et de la Pentecôte.

Il est convenu toutefois qu'en certains cas, le représentant de la France désignera parmi ses collaborateurs une personne qualifiée pour le représenter et recevoir les honneurs ; que le privilège des honneurs sera suspendu si le gouvernement local y fait opposition ; et que le Saint-Siège se réserve de le suspendre si le gouvernement français vient à ne pas maintenir son ambassade au Vatican.

B). — Le gouvernement français a consenti que les mêmes dispositions s'appliquent dans les pays où la France continue à exercer le protectorat religieux ; en revanche, le Saint-Siège reconnaît que le protectorat religieux de la France dans les pays où il n'est pas aboli ni inappliqué (en Egypte par exemple) existe en vertu des traités.

C). — Une disposition du premier accord a trait aux territoires de Syrie et du Liban. Ici, bien que, en vertu du mandat, les capitulations ne soient pas appliquées, il est évident que la France ne peut renoncer à aucun de ses devoirs ni des droits qu'elle exerçait auparavant. C'est ce que le Saint-Siège a reconnu en stipulant que les honneurs y seront rendus aux dates traditionnelles et suivant les usages établis. En outre, la messe paroissiale y comportera, les dimanches et jours de fêtes religieuses et nationales, le chant du *Domine, salvam fac Rempublicam*.

Conformément à ces accords, le représentant diplomatique français a reçu, à Constantinople, le 25 décembre, les honneurs liturgiques à la cathédrale du Saint-Esprit.

### PAYS DE MANDAT FRANÇAIS

**Progrès de la pacification.** — Les journaux représentent la pacification comme réalisant chaque jour de nouveaux et importants progrès.

Dès le mois d'octobre, et avant même la visite de M. Henri Ponsot à Damas, ils montraient, avec faits précis à l'appui, les villageois de la Ghoûta défendant eux-mêmes leurs champs et leurs demeures contre les attaques des bandits ;

en même temps, ils indiquaient les mesures prises par l'autorité militaire pour éviter toute surprise, les gardes montées par les éclaireurs (soldats indigènes), durant le jour, entre les différents villages de la Ghoûta, et leur chef apposant toujours sa signature chez le maire de l'agglomération qu'il visitait...

De même, dans le Djebel Druse, le calme s'étend de plus en plus. On peut en trouver une preuve dans le fait même de l'évasion du lieutenant Sicre, du 1<sup>er</sup> régiment de la Légion étrangère, le seul officier français prisonnier des rebelles, et de la possibilité pour lui de cheminer pendant trois jours et trois nuits sans être inquiété, à la suite de son évasion (1). Mais voici un autre fait plus probant : au milieu de décembre, Izzedine Halabi, le chef suprême des insurgés de la Ledja, est venu faire sa soumission à son tour, ajoutant ainsi une unité considérable à celles qui, au mois d'octobre 1926, étaient venues à Soueïda rendre hommage au Haut-Commissaire. D'après le correspondant du *Times*, on aurait même dans différents milieux, tenu alors pour très prochaine la soumission de Soltan el Attrache, l'instigateur et l'âme de la révolte du Djebel. Mais c'était là trop attendre de l'avenir.

On sait en effet ce qui s'est produit : tandis qu'une délégation de chefs nationalistes organisait en l'honneur de M. Ponsot une réunion dans laquelle les rebelles d'hier, soumis aujourd'hui, présentaient diverses requêtes au Haut Commissaire, Soltan el Attrache estimait impossible de se soumettre aux conditions françaises. Demeurant donc fidèle à ses anciennes promesses, il s'éloignait du Djebel et, passant en Palestine, allait s'établir à Qasr-el-Asraq. Du moins ne faisait-il rien pour empêcher les insurgés de venir se soumettre aux autorités militaires françaises.

Celles-ci ont affirmé à nouveau leur maîtrise le 3 janvier 1927. A cette date une bande rebelle commandée par Ali el Attrache, le frère

(1) On sait la tragique histoire du lieutenant Sicre. Capturé par les Druses le 23 août 1926 après avoir été blessé de deux balles, il s'évada le 11 décembre de la grotte où il était retenu prisonnier et fut retrouvé presque nu, le 14 décembre, par une patrouille, évanoui dans une flaque d'eau. Ce malheureux officier n'a pas tardé à mourir des suites des cruelles privations (sinon des mauvais traitements) subies par lui au cours de sa captivité. Nous reproduisons ici le texte de la citation à l'Ordre de l'Armée, avec Croix de guerre, dans laquelle le général Gamelin, commandant supérieur des Troupes du Levant, a rendu hommage à son vaillant subordonné.

« Sicre. — Lieutenant au 8<sup>e</sup> Bataillon du 1<sup>er</sup> Régiment Etranger, détaché au 4<sup>e</sup> Escadron de Gardes Mobiles Druses. « Officier d'une bravoure exceptionnelle, s'est distingué le 23 août au combat de Kaissama par son réel mépris du danger.

« Blessé à la gorge et encerclé avec son groupe de commandement par des rebelles très supérieurs en nombre, il lutta jusqu'au bout revolver au poing et ne tomba entre les mains de l'ennemi qu'après une deuxième blessure et épuisé de fatigue.

« Après avoir subi plusieurs mois une dure captivité dans des conditions matérielles et morales très pénibles, a renouvelé ses tentatives d'évasion, malgré les plus grands dangers et réussi, en profitant d'une véritable tempête, à s'échapper à travers une région des plus tourmentées, marchant plusieurs jours sans vivres et sans abri sous la pluie, au point de ne rejoindre un poste ami que dans un état d'épuisement complet ».

mêmes de Soltan el Attrache, s'est heurté à 20 kilomètres environ au Nord de Salkhad, près de Reuscheidé, à une colonne dirigée par le Commandant Loynet. Après un combat acharné, cette bande, qui venait d'El Asraq, en Transjordanie, a été battue et mise en pleine déroute, laissant une centaine de prisonniers, 30 fusils et des munitions entre nos mains. Ali el Attrache lui-même, blessé d'une balle à la cuisse, n'a dû son salut qu'à la rapidité de son cheval.

**Les réparations.** — Tandis que se poursuit sans relâche et s'affermite davantage l'œuvre de pacification, celle de réparation des dommages s'entreprend dans le Liban. Un communiqué publié dans les journaux du pays à la fin de l'année 1926 indiquait que 484 maisons avaient été reconstruites ou réparées ou se trouvaient actuellement en voie de reconstruction ou réparation, dont 254 dans le Liban Sud et 170 dans la Bekaa. Les dépenses engagées étaient de 2.581.000 francs dont 1.781.000 francs pour le Liban Sud et le reste pour la Bekaa.

**Délimitation de la frontière turco-syrienne.** — A la demande de la Société des Nations, le Gouvernement danois a désigné le général Ernest pour présider la commission de délimitation de la frontière turco-syrienne, dont la constitution est prévue par l'accord d'Angora que M. de Jouvenel a signé le 18 février dernier.

**Un accord douanier avec la Turquie.** — Les journaux libanais ont signalé l'arrivée à Beyrouth, au milieu de novembre 1926, de trois délégués turcs chargés de poursuivre et de terminer, de concert avec les représentants de la puissance mandataire, les négociations relatives à un accord douanier turco-syrien et commencées depuis de longs mois. Après avoir réglé les questions pendantes, ces délégués étaient autorisés à signer le texte de l'accord, sous réserve de la ratification de l'autorité mandataire. Les choses se sont passées comme il était prévu, et le 30 décembre, l'accord douanier syro-turc a enfin été signé. Il ne lui manque plus que la ratification des deux gouvernements français et turc.

**Les intérêts libanais et le règlement de la Dette Ottomane.** — Le président du Conseil des Ministres de l'Etat du Grand-Liban, d'accord avec le président de la République libanaise, M. Debbas, s'est résolu à quitter Beyrouth pour se rendre à Paris, afin d'y hâter dans la mesure du possible le règlement de la question, demeurée en suspens depuis la signature de la paix de Lausanne, de la Dette publique ottomane. S'il s'est décidé à le faire, à la veille du jour où allait venir en discussion du projet de budget de 1927, et a laissé à un de ses collègues, chargé de l'intérim des finances, la mission de défendre le projet de budget à sa place, c'est que le Conseil des Ministres a jugé d'extrême et primordiale importance la défense, à Paris, des intérêts du Grand-Liban. Voilà ce que, dans une lettre adres-

sée à la veille de son départ aux présidents du Sénat et de la Chambre des Députés, le Président du Conseil, Ministre des Finances, a expliqué de façon très nette. Il y a, croyons-nous, intérêt à reproduire ici presque intégralement cette lettre.

Le Haut-Commissaire vient de recevoir du Ministère des Affaires étrangères à Paris, une dépêche l'informant que les délégués des Etats sous mandat français sont attendus à Paris le 19 mai, pour être mis en relation avec les porteurs des titres de la Dette publique Ottomane.

Il s'agit, en l'espèce, de mener avec les dits porteurs les négociations tendant à déterminer la monnaie dans laquelle les annuités d'intérêt et d'amortissement de la Dette publique ottomane seront payées.

Les Etats sous mandat français ont un intérêt primordial à ce que les négociations aboutissent dans le plus bref délai. En effet, les recettes des Douanes sont actuellement bloquées, ayant été données en gage, pour garantir le paiement des annuités de la Dette publique incombant à ces Etats, et la Puissance mandataire ne peut obtenir des porteurs de titre de mettre une partie de ces recettes à la disposition des dits Etats, qu'avec les plus grandes difficultés.

En second lieu, les Etats ne peuvent inclure dans leurs budgets annuels ni les recettes intégrales des douanes, ni leur part des charges de la Dette publique ottomane, étant donné que le montant réel de ces charges n'est pas connu ; de sorte que ces budgets restent forcément incomplets et ne sont pas le miroir fidèle de la situation financière de chaque Etat.

Quand la monnaie de paiement aura été fixée d'un commun accord entre les délégués des Etats sous mandat français et les porteurs des titres de la Dette, les gouvernements de ces Etats pourront disposer, non seulement de l'excédent des revenus des Douanes qui se montent à un chiffre considérable, mais encore de la différence entre le montant nominal des charges de la Dette qui leur incombent et le montant réel qu'ils auront à déboursier. Cette différence, en ce qui concerne le Liban, ne sera pas inférieure à 120.000 livres turques or par an.

Il y a grande urgence à ce que les Etats sous mandat français répondent à l'appel qui leur a été fait d'envoyer leurs délégués à Paris, pour entrer en négociations avec les porteurs des titres de la Dette publique ottomane. Les négociations auraient dû avoir lieu au cours de la période d'un an et demi qui s'est écoulée depuis la date de la décision de l'arbitre fixant définitivement le montant des charges de la Dette qui incombent à chacun des Etats successeurs de l'Empire ottoman ; malheureusement, les porteurs de titres n'ont pas montré beaucoup d'empressement à continuer les pourparlers. Si les Etats sous mandat français ne profitent pas de l'occasion qui leur est offerte maintenant de régler définitivement la question de la monnaie de paiement, il est très probable que l'on ne pourra obtenir avant longtemps une réunion des porteurs de titres et des délégués des Etats sous mandat français. Il s'ensuivra que le Liban perdra pendant une année encore le bénéfice de la différence de 120.000 livres turques or et des excédents des recettes des Douanes.

C'est pourquoi le Gouvernement libanais, considérant l'importance extrême des intérêts en jeu, a décidé de déléguer le Ministre des Finances pour mener à bonne fin les négociations envisagées. Bien que le projet de budget de 1927 soit sur le point d'être soumis à la discussion dans les Chambres, le Gouvernement a porté son choix sur le Ministre des Finances parce qu'il a pris part, depuis trois ans, à toutes les négociations relatives à la Dette publique ottomane, qu'il connaît la question à

fond et qu'il est le mieux en état de défendre les intérêts du Liban.

Les pourparlers engagés entre les délégués du Liban et les membres représentant le congrès de la Dette publique ont réalisé à Paris de très sérieux progrès ; il n'a surgi de différend que sur un seul point, assez minime d'ailleurs, au sujet des titres datant de 1924, mais tout porte à croire que la solution ne sera point trop difficile à trouver. En tout cas, le retour à Beyrouth du ministre des finances, Auguste Pacha Adib, n'a pas encore été fixé.

#### PAYS DE MANDAT BRITANNIQUE

**Les Druses en Transjordanie.** — D'après des informations de source indigène, 10.000 Druses du Djebel auraient passé en territoire sous mandat britannique et fondé une colonie à Qasr-el-Asraq, entre Syrie de mandat français et pays des Wahabites. Soltan el Attrache s'y serait fait construire une demeure et ce lieu, naguère peu sûr parce que très isolé, serait devenu un marché important, capable de rivaliser avec celui de Soueïda. Sans nier l'exactitude de cette information, il semble qu'on puisse se demander si elle n'a pas subi quelque déformation, par suite du mirage oriental, et n'a pas été très grossie. Dans tous les cas, il est sûr que la bande défaite près de Rouchéidé, le 3 janvier, par le Commandant Loynet, était partie de Qasr-el-Asraq.

**Une entente avec les pays de mandat français.** — Les journaux des pays de mandat français ont publié à la fin du mois décembre 1926 le texte d'un accord récemment passé avec le royaume d'Irak et relatif à l'extradition des malfaiteurs sujets de cet état qui auraient cherché un refuge en territoire placé sous le mandat français. Voici le libellé de cet accord :

Toutes les fois que l'arrestation provisoire d'un fugitif a lieu, ce dernier doit être relâché, conformément aux termes de la loi d'extradition de 1923, à l'issue des deux mois courant à compter du jour de son arrestation ; à moins que le Ministre de la Justice d'Irak ne délivre un ordre régulier d'informer avant l'expiration de ce délai. Il est nécessaire à cet effet, que la requête officielle d'extradition émanant des autorités syriennes soit reçue par ce Secrétariat au plus tard dans le délai de sept semaines à compter du jour de l'arrestation.

Pour donner aux autorités syriennes le temps nécessaire, toutes les fois qu'une arrestation de cette nature sera effectuée, elles en seront avisées par les soins du Secrétariat du Haut-Commissaire britannique en Irak. Si le Secrétariat, au bout de six semaines, ne reçoit pas une demande régulière d'extradition, les autorités syriennes recevront notification de la date à laquelle la mise en liberté de l'inculpé sera prononcée de droit.

#### TURQUIE

**Délimitations de frontières.** — Le protocole relatif à la délimitation de la frontière turco-hellénique a été signé au début de novembre, par le

Gouvernement hellénique, tel que l'avait arrêté la Commission internationale de délimitation, dont l'article 2 de la Convention concernant la frontière de Thrace signée à Lausanne le 24 juillet 1923, en même temps que le traité de paix, déterminait la composition et la tâche. A peu près au même moment, le président de la Commission de délimitation de la frontière turco-syrienne était (on l'a dit plus haut) désigné par le Danemark ; quelques semaines plus tard (fin novembre), un professeur suisse de topographie, M. Fritz Baeschlin, était appelé à présider la commission mixte de délimitation de la frontière turco-irakie prévue par l'article 3 du traité d'Angora du 5 juin 1926 (cf. notre numéro d'octobre-novembre 1925, p. 317).

**Relations commerciales avec la Suisse.** — Le 1<sup>er</sup> novembre ont commencé, à Angora, des négociations turco-helvétiques tendant à la conclusion d'un traité de commerce. Le D<sup>r</sup> H. Martin, conseiller de légation, envoyé en mission extraordinaire, devait quelque temps après, rentrer en Suisse pour un congé et faire à cette occasion un rapport au Conseil fédéral sur l'état des pourparlers en cours ; nous nous bornons donc à en signaler aujourd'hui l'ouverture.

**Turquie et Chine.** — Les journaux des derniers jours de l'année 1926 ont annoncé comme très prochain l'envoi d'un ambassadeur turc à Pékin.

**Mise en vigueur du nouveau Code civil.** — Le 4 octobre dernier a commencé d'être appliqué le nouveau Code civil, calqué (peut-être se souvient-on de ce que l'*Asie française* a dit à ce propos dans son numéro de mars 1926, p. 128) sur le Code civil suisse et entraînant une rupture complète avec les anciennes conceptions sociales islamiques, en particulier l'abolition de la polygamie. L'âge du mariage est désormais fixé à 18 ans pour les hommes et à 17 ans pour les femmes ; désormais encore, la polygamie n'est pas seulement interdite de façon formelle, mais le coupable de bigamie est puni de cinq ans de prison ; désormais aussi, un officiel de l'état civil, et non plus simplement un iman, enregistre régulièrement les unions nouvelles. On est loin de l'âge de neuf ans auquel, le 3 octobre encore, une jeune fille pouvait se marier avec le consentement de ses parents, comme aussi des quatre femmes légitimes que tout Turc pouvait épouser et répudier à son gré.

A en croire le correspondant particulier du *Temps* à Constantinople, la veille du jour où entrait en vigueur la nouvelle législation, c'est-à-dire le 3 octobre, « des centaines de personnes, voulant user des facilités de l'ancien code religieux pour se marier ou divorcer, profitèrent des vieilles institutions ; les bureaux des notaires de Péra et de Stamboul furent bondés jusqu'à minuit ». Le fait vaut d'être enregistré. C'est un

symptôme, en effet — et non pas le seul — de l'attachement que, sous la légère couche de vernis moderne dont la revêtent ses gouvernants et les Jeunes-Turcs, la Turquie garde à son passé; quoi que l'on puisse dire, elle demeure, en fait, profondément attachée à ses anciens usages. Notre regretté collaborateur, M. de la Jonquière, dont les articles si documentés ont naguère soutenu cette opinion ici-même, eût sans doute, s'il avait vécu, noté la chose avec soin et en eût fait état... Il est très vrai que d'autres ne pensent pas ainsi; tel le journaliste cité plus haut qui, après avoir constaté que « l'application de la plus grande réforme sociale réalisée par la révolution kémaliste s'est effectuée sans bruit ni incident », déduit de là (*Temps* du 7 octobre) que « le peuple ne se montre nullement réfractaire à la nouvelle législation et s'y adapte parfaitement ». Mais peut-on tirer cette conclusion du fait que, le 4 octobre dernier, plusieurs couples, dont quelques-uns appartenaient aux minorités chrétiennes ou juive, se sont présentés à la mairie de Constantinople pour y accomplir les formalités prescrites, et que, après la période de publication des bans (quinze jours), le préfet de Constantinople a présidé en personne, le 20 octobre, la cérémonie du premier mariage civil? Après les preuves de vigueur données par le gouvernement, dans un pays où l'on s'incline devant la force, il ne pouvait vraiment pas en être autrement.

**Suppression du port du voile.** — On sait — et nous avons déjà eu l'occasion d'en signaler ici des exemples — que le frac est devenu en Turquie pour les hommes, le costume de cérémonie, que le fez a été proscrit, et qu'il y a eu vraie transformation, de par la loi, des modes masculines. Il n'en avait pas encore été de même pour les modes féminines; si, dans des centres comme Constantinople, Angora, Smyrne, la majorité des femmes turques s'habillent déjà à l'européenne et sortent dévoilées, aucun décret n'a interdit le port du tchartchaff, qui est la robe de la femme turque, ou du péché, qui est le voile couvrant le visage. Aussi, dans les simples bourgades de l'Asie mineure, les femmes sortent-elles encore en se conformant aux anciens usages. Or, voici qui vient y contredire. Dans les dernières semaines de 1926, le Conseil général du vilayet de Trébizonde a, au témoignage du correspondant particulier du *Temps* à Constantinople (numéro du 16 décembre), défendu aux femmes de sortir voilées dans la rue. La décision prise à l'unanimité a été portée à la connaissance de la population par une proclamation relevant tous les inconvénients du voile et montrant surtout qu'il est devenu pour les personnes malintentionnées un moyen de se dissimuler. La police a reçu d'autre part l'ordre de conduire au poste le plus proche, en vue de l'identifier, toute personne qui sera vue dorénavant la figure voilée. Comme celui du fez, le temps du péché semble désormais révolu.

**Une exposition commerciale flottante.** — Il n'est pas trop tard pour signaler qu'un paquebot turc, le *Kara-Deniz*, aménagé en exposition flottante de produits, a effectué aux mois d'août et de septembre une tournée dans les grands ports d'Europe sous le patronage du Ministère du Commerce. Des affiches donnant l'itinéraire du paquebot et les escales qu'il devait faire avaient été apposées dans toutes les localités avoisinant chacun des ports visités et invitaient les intéressés à venir visiter les deux sections d'échantillons de produits turcs systématiquement groupés à bord du *Kara-Deniz*.

Après s'être arrêté au Havre (pour ne parler que des ports français visités par lui), ce bâtiment a fait escale le 21 août à Marseille, dans le bassin de la Joliette et y séjourné jusqu'au soir du surlendemain. Un nombreux public s'est rendu à son bord et en a visité avec intérêt les collections. Avant le départ du *Kara-Deniz*, le 23 août, le Comité d'organisation a été reçu par la Chambre de Commerce de Marseille dans la salle d'honneur du Palais de la Bourse, et son vice-président, M. Edgard David, s'est plu à rappeler dans le discours qu'il a adressé à ses hôtes, quelles relations existent depuis des siècles, entre Marseille et les ports ou « Echelles » du Levant.

Il serait facile d'évoquer, au moyen de nos archives et même simplement à l'aide de notre vieux « Cérémonial », la réception de nombreux envoyés des Gouvernements turcs. Mais il ne sera pas de moindre intérêt de montrer que les Marseillais, nombreux dans les ports turcs, avaient une prédilection marquée pour l'échelle de Smyrne, où il y eut toujours une importante colonie de négociants de notre ville.

Les statistiques les plus lointaines, même celles qui remontent à 300 ans, accusent pour Smyrne, en particulier, des chiffres considérables, justifiant son trafic avec Marseille, et ces chiffres, loin de décroître, se sont amplifiés jusqu'à la Révolution française. Presque tous les marchands qui y étaient établis vivaient, en général, en bonne intelligence avec l'administration locale. Les sujets ottomans établis à Marseille étaient d'ailleurs assurés d'y trouver une large réciprocité.

En dehors de Smyrne, les Echelles du Levant, fréquentées par les navires et les marchands de Marseille, étaient à ce point nombreuses que notre Chambre de Commerce, soucieuse de conserver tous les témoignages de ses bonnes relations avec la Turquie, en a fait dresser une carte, placée sous les yeux du public, à l'exposition de la Chambre de Commerce au parc Amable-Chanot.

Après avoir ainsi montré aux membres du Comité d'organisation de l'Exposition commerciale flottante que « l'intérêt traditionnel porté par Marseille à tout ce qui vient de leur pays... n'est nullement le fait d'une circonstance fortuite, puisqu'il s'est manifesté depuis si longtemps », M. David a tenu à indiquer la participation du commerce français au trafic général turc.

De janvier à octobre 1925 (a-t-il constaté), la France a exporté en Turquie des marchandises dont la valeur atteint vingt millions de livres turques, et elle en a reçu vingt et un millions. Des perspectives favorables

ouvrent, en outre, à l'industrie française, car notre métallurgie lourde, nos constructeurs d'aviation et d'automobiles, peuvent rivaliser avec succès avec les plus puissantes firmes étrangères.

Le Président du Comité turc, M. Roufi bey, ancien président de la Chambre de commerce de Constantinople, a répondu dans un français très correct en proclamant la grande place tenue dans son pays par la culture française, qui a formé notamment de nombreux ingénieurs turcs et en souhaitant un nouveau développement des vieilles relations de la France avec la Turquie.

## Extrême-Orient

### CHINE

**La situation militaire.** — Le général Sun Chuen Fang, naguère maître incontesté de la région du bas Yangtsé, déclara un jour, dit-on, à des émissaires qui le pressaient de conclure la paix avec les Cantonais : « Je suis pour une neutralité armée. » Ces deux derniers mots définissent bien sa politique. Ce chef militaire n'a jamais pris résolument parti, ni pour le Nord, ni pour le Sud ; il n'est intervenu dans la lutte armée que pour défendre son fief, que pour rester à la tête des cinq provinces menacées par les Cantonais, allant de l'avant quand ceux-ci poussaient leur pointe, retraitant, l'ennemi une fois repoussé. Aussi négligea-t-il volontairement d'agir en liaison avec le maréchal Ou Pei Fou. En garde contre les forces sudistes, il l'était également contre les nordistes. Et dans son entourage on murmurait qu'il n'engageait pas à fond ses troupes, afin d'être prêt à faire face à une attaque soudaine de Tchang Tso Lin, désireux d'étendre son autorité sur toute la vaste région du bas Hoangho et du Pého, jusqu'au Yangtsé.

Il faut se rappeler que c'est Sun Chuen Fang, alors toupain du Tchekiang, qui, en s'emparant, il y a deux ans, de Nankin, se mit en travers des projets ambitieux du vice-roi de Moukden. On s'explique donc qu'il craigne l'esprit de ressentiment de celui-ci, et l'on s'explique aussi les intelligences qu'il n'a cessé d'entretenir dans le camp cantonais, les tentatives qu'il a faites pour se rapprocher de ses adversaires et la campagne en faveur de la paix qu'il a directement inspirée.

Néanmoins, dans les premiers jours de novembre, il supplia Ou Pei Fou de faire une diversion au nord et à l'ouest de Houpei, et, quelques jours plus tard, il demanda aide et assistance au gouverneur du Chantong, bras droit de Tchang Tso Lin. C'est qu'avec ses forces réduites à cinquante mille hommes, il ne pouvait plus résister à la poussée des sudistes. En octobre, déjà, il avait été mal en point ; le bruit de sa fuite avait même couru. L'une de ses provinces, le Tchekiang,

s'était déclarée indépendante et le gouverneur civil Ho Tsao s'était retourné contre lui à la tête des troupes locales. En même temps, des troubles avaient éclaté à Nankin. Mais, le premier moment d'affolement passé, Sun Chuen Fang fit énergiquement face à la situation. Pour aider au transport des troupes sur un nouveau front, il enrôla de force des centaines de coolies dans ses régiments de travailleurs, ce qui provoqua de violentes protestations des organisations ouvrières et des ligues d'étudiants de Changhai.

Enfin, le 21 octobre, l'armée rebelle du Tchekiang fut battue. Son chef Ho Tsao n'était qu'un instrument entre les mains des Cantonais. Des officiers russes auraient été capturés par l'avant-garde des forces du Kiangsou, qui entra sans coup férir dans Hangtcheou, capitale du Tchekiang, mise à sac par les soldats rebelles pressés de fuir.

Ce succès ramena à Sun Chuen Fang des officiers douteux. A Changhai, on considéra de nouveau avec confiance la situation militaire. Mais les agents russo-cantonais, qui pullulent dans ce centre, tentèrent de fomenter un mouvement révolutionnaire pour empêcher le vainqueur de Ho Tsao de préparer de nouvelles offensives. Un poste de police de la concession française fut attaqué. Le coup de main échoua. La loi martiale proclamée, il y eut de nombreuses arrestations et exécutions d'agitateurs.

L'ordre était rétabli quand on apprit la victoire des Cantonais à Kioukiang. Encore une fois, Nankin et Changhai étaient menacés. C'est alors que Sun Chuen Fang, las de cette lutte, se tourna vers les alliés qu'il avait jusque-là dédaignés.

\*\*

La conférence militaire de Tientsin, présidée par Tchang Tso Lin, se tint les 14 et 15 novembre, mais il y eut jusqu'à la fin du mois des pourparlers entre les chefs alliés ou leurs représentants. D'abord on dressa un plan de grande offensive ; les forces de Mandchourie, du Tchili et du Chantong devaient être envoyées vers les provinces du bas Yangtsé ; le maréchal Ou Pei Fou était invité à attaquer sans délai dans la direction de Hankeou, tandis qu'un autre chef avait pour mission de disperser les troupes reconstituées par Fen Yu Siang dans le Chensi à son retour de Moscou.

Mais des observations furent faites, notamment par le fils de Tchang Tso Lin. Ne convenait-il pas de tenir compte des sentiments ombrageux des provinces du Sud-Est, nettement opposées à l'envoi de renforts nordistes ? Et, d'autre part, avant d'engager une action décisive, n'était-il pas prudent de s'assurer du loyalisme de Ou Pei Fou et de ses officiers ? On aurait fait remarquer aussi qu'une attaque russe sur la frontière de Mandchourie était à craindre. Tchang Tso Lin tint compte de ces avis, et la conférence de Tientsin, d'où devait sortir la grande coalition anti-rouge, décida finalement de ne rien changer au statu quo militaire.

Les Sudistes considèrent un résultat aussi

négalif comme une preuve d'irrésolution et d'impuissance, et, portés par un nouvel élan, ils occupèrent, en décembre, Fou-Tcheou, reprirent Hangtcheou, capturèrent Itchang dans le haut Yangtsé. Et le gouvernement de Canton est maintenant si bien convaincu qu'il est maître de la situation qu'à la date du 1<sup>er</sup> janvier il s'est transporté à Outchang, capitale du Houpei.

On dit qu'après son voyage à Tientsin, Sun Chuen Fang ne revint pas à Nankin. Ses forces étant très réduites, en raison surtout des désertions provoquées par la propagande cantonaise, ce chef militaire désespérerait de conserver le fief qu'il s'était taillé.

**Le memorandum britannique.** — Le 18 décembre, M. O'Malley, chargé d'affaires britannique à Pékin, remit aux représentants des puissances signataires du traité de Washington de 1922 un memorandum de son gouvernement sur la situation de la Chine. Ce n'est qu'à la veille de Noël que ce document fut connu en Europe.

Depuis quelques semaines, on devinait la diplomatie britannique en Chine très active ; des nouvelles, d'ailleurs souvent contradictoires, sur son orientation nouvelle en étaient un indice. D'abord il avait été question d'une proposition relative à une action collective des puissances ; puis le bruit avait couru de la reconnaissance du gouvernement de Canton par l'Angleterre et quelques informateurs de Londres laissèrent prévoir la division de la Chine en deux Etats distincts ; on émettait de divers côtés l'opinion qu'il y aurait intérêt à négocier, suivant les circonstances, soit avec les Sudistes, soit avec les Nordistes.

L'arrivée en Chine du nouveau ministre britannique, M. Miles Lampson, connu depuis son passage aux Indes pour sa sympathie à l'égard des Asiatiques pressés de s'émanciper, fit naître d'autres rumeurs. Ses premières démarches révélèrent une conception personnelle, et peut-être très juste, de la situation. Au lieu d'aller directement à Pékin, il entra immédiatement en relations avec le gouvernement cantonais, et comme le ministre des Affaires étrangères sudiste, M. Eugène Chen, se trouvait à Hankéou, il s'y rendit. Par là, il marquait le peu d'importance qu'il attachait au gouvernement auprès duquel il était accrédité. Cette « condamnation » de Pékin fut très commentée. La grande presse de Londres approuva l'initiative de M. Miles Lampson. Le *Times* surtout fut très net :

Il n'y a pas de gouvernement à Pékin. M. Lampson ne pourrait rien faire, s'il se rendait en cette ville. Il se serait trouvé emprisonné dans le cercle des anciennes et vaines méthodes, qui sont aujourd'hui plus futiles encore. C'est pourquoi il a préféré, avec juste raison, explorer la Chine centrale. Il se peut qu'au cours de son voyage sur le Yangtsé il rencontre quelque représentant du gouvernement cantonais. Le mouvement dont émane ce gouvernement a acquis une telle puissance en Chine que le ministre britannique jugera peut-être utile d'entrer en contact personnel avec ses dirigeants... Les

tristes essais de Pékin sont terminés. La Chine, associée responsable dans les relations internationales, est, pour le moment, absente.

Dans ses conversations avec M. Chen, M. Miles Lampson déclara que l'Angleterre n'était pas hostile aux aspirations nationalistes de la Chine et il demanda au gouvernement de Canton de définir son attitude à l'égard des traités et des accords existants entre les puissances et la Chine. Mais M. Chen ne voulut se placer que sur le terrain de la reconnaissance de son gouvernement. Le ministre britannique disait accepter l'idée d'une reconnaissance régionale, alors que son interlocuteur exigeait que le pouvoir constitué à Canton fût reconnu comme le seul régulier de la Chine entière.

L'accord n'ayant pu se faire, M. Miles Lampson partit pour Pékin où, quelques jours auparavant, le Cabinet « régence », présidé par M. Wellington-Koo, avait démissionné en bloc, se déclarant en quelque sorte incapable de vivre, surtout (avait-il avoué) en raison de la pénurie d'argent. Il prolongea son existence, mais ne fut plus qu'une vague ombre de gouvernement.

Il faut noter que les décisions auxquelles aboutirent les deux grandes conférences du tarif douanier et de l'exterritorialité instituées conformément aux clauses du traité de Washington n'avaient pas satisfait le nationalisme chinois, et cet insuccès avait porté un nouveau coup au prestige du cabinet de Pékin.

En effet, on se le rappelle, la conférence douanière s'était ajournée en juillet, proposant l'application des surtaxes de 2 1/2 et de 5 % en 1929 seulement. De plus, à l'exception de la délégation britannique, la conférence avait exprimé l'avis que l'autorisation de percevoir les surtaxes ne devait être accordée qu'à la condition que leur produit serait placé sous le contrôle des puissances pour la liquidation des dettes non gagées. A ces propositions, les Cantonais répondirent en levant, eux-mêmes, d'autorité, les surtaxes.

Quant à la conférence de l'exterritorialité qui acheva ses travaux en novembre, elle recommanda l'abolition par étapes du régime judiciaire organisé par les étrangers. Mais, avant d'abolir graduellement les droits d'exterritorialité (suivant un programme à déterminer), il faudra (avait-elle déclaré) que les Chinois satisfassent à toute une série de conditions : formation d'une magistrature ; mise en vigueur des codes et lois sur les banques, les patentes, les faillites, etc. ; organisation de tribunaux et de maisons d'arrêt modernes.

C'était en quelque sorte un nouvel échec pour le cabinet de Pékin qui avait paru compter sur l'abolition immédiate de l'exterritorialité. Néanmoins son délégué à la conférence déclara qu'il considérait les recommandations des délégations « comme un témoignage de bonne volonté de la part des puissances ».

Des déclarations courtoises et conciliantes de

cette sorte excitèrent contre les fonctionnaires de Pékin le nationalisme provincial. Aussi les Anglais estimèrent-ils n'avoir rien à gagner à négocier avec ces agents, ni à parler la langue des légations. Ils ne veulent plus avoir affaire à un gouvernement qui est le néant même. Soucieux de leurs intérêts, ils désirent que la situation se dénoue par l'instauration d'un gouvernement central stable, réel, effectif. Et Londres a communiqué et publié son mémorandum.

On l'a résumé comme suit :

Le programme de Washington n'a pas pu être mis en application et les questions relatives au régime des étrangers sont toujours en suspens.

Quant au mouvement nationaliste de Canton, ne pas l'accueillir avec sympathie et compréhension serait ne pas agir en accord avec les intentions véritables des puissances à l'égard de la Chine.

Le gouvernement anglais propose donc que les pays intéressés fassent une déclaration conjointe exposant les faits principaux de la situation, faisant connaître leur acquiescement à l'ouverture de négociations pour la révision des traités et l'étude des autres questions pendantes, dès que les Chinois auront constitué un gouvernement ayant l'autorité nécessaire pour ces pourparlers.

Les puissances devraient abandonner l'idée que le développement politique et économique de la Chine n'est possible que sous la tutelle étrangère. Elles devraient se déclarer prêtes à reconnaître le droit de la Chine, à jouir de l'autonomie douanière après la promulgation de nouveaux tarifs nationaux et désavouer toute intention d'exercer un contrôle étranger sur une Chine récalcitrante.

Bien que lui demandant le respect des traités, les puissances pourraient reconnaître la justesse des demandes de la Chine et modifier la rigidité traditionnelle de leur attitude.

Dans cette période d'incertitude, une politique d'expectative est à préconiser, politique à adapter à la marche des événements afin que, lorsque la révision des traités sera possible, une partie des modifications envisagées ait été déjà effectuée.

Il serait souhaitable que les puissances montrassent désirer maintenir de bonnes relations avec la Chine, sans insister sur l'établissement préalable d'un gouvernement central puissant.

Certaines réformes sur l'exterritorialité seraient susceptibles d'être effectuées sans retard et le gouvernement britannique estime qu'il est de la première importance d'accorder immédiatement, sans condition, la levée des surtaxes dites de Washington.

Le gouvernement anglais rappelle qu'il était opposé à ce que la question de la consolidation de la dette chinoise fût réglée par la conférence des douanes et qu'il est évident que la Chine, maintenant moins que jamais, se soumettrait à l'emprise de la domination étrangère pour la consolidation de sa dette et pour l'abolition des « likins » (douanes de province à province).

La démarche britannique a surpris les puissances qui, pour la plupart, souffrent moins que la Grande-Bretagne de l'anarchie chinoise. La France et le Japon ont pris vis-à-vis du mémorandum une attitude réservée. On reproche aux Anglais d'avoir agi seuls, sans accord préalable avec les puissances extrême-orientales. Ils sont d'ailleurs bien mal payés de leur libéralisme. Les Chinois suspectent leurs propositions, les considèrent

comme entachées encore d'impérialisme ! Les Cantonais critiquent surtout l'idée de laisser aux provinces le produit des surtaxes. C'est le moyen, disent-ils, de perpétuer la guerre civile, car ces surtaxes obligatoirement versées au trésor des provinces où elles sont perçues, fourniront des revenus aux chefs militaires hostiles à un régime centralisé.

Malgré ses défauts, d'ordre à la fois psychologique et technique, on ne saurait toutefois traiter négligemment le mémorandum britannique. Il n'est pas sans mérite, dans une situation aussi confuse, obscure et incertaine, de sortir de l'expectative et de proposer une politique positive et constructive. On a paru croire que le gouvernement anglais invitait les puissances à reconnaître les Sudistes. Il les a plus simplement invitées, semble-t-il, à prendre en sérieuse considération le mouvement d'indépendance auquel participent indistinctement Sudistes et Nordistes et à adopter des mesures en conformité avec la situation.

La France et le Japon préfèrent demeurer dans l'expectative, jusqu'au jour où, comme on y compte à Paris, le parti vainqueur de la guerre civile constituera un gouvernement « ayant l'autorité nécessaire pour imposer à l'ensemble du pays le respect des engagements contractés en son nom ». Mais en vue de ce but, le concours des puissances sera peut-être encore nécessaire aux Chinois. Et il est à souhaiter que celles-ci agissent à l'avenir d'un commun accord.

**Le Congrès du Parti Kouomintang.** — Les succès militaires des Cantonais ont réveillé l'activité un peu assoupie du parti Kouomintang. Ces disciples de Sun Yat Sen, voyant venir le jour où ils pourront réformer l'état et la société suivant leur idéologie et leurs principes, ont tenu à Canton du 25 au 30 octobre un congrès qui groupa les délégués des comités provinciaux et des comités à l'étranger.

Aux yeux du gouvernement sudiste, la guerre entreprise par l'armée nationaliste n'est qu'un moyen ; le but, c'est la révolution. Comment la réaliser au fur et à mesure de l'avance des troupes ? Ce fut la principale question portée à l'ordre du jour du Congrès. Et d'abord on eut à déterminer les rapports des représentants du gouvernement nationaliste avec les autorités des provinces conquises. Puis furent examinés les moyens de faire le faisceau des organisations politiques et économiques de chaque province — unions de commerçants, d'ouvriers, de paysans, d'étudiants, de professeurs, de soldats — en vue de la révolution à accomplir.

Les représentants de la presse ne furent pas autorisés à assister aux débats du Congrès. On n'eut connaissance des déclarations faites et des résolutions prises que par des communiqués du ministère des Affaires étrangères. Le programme du congrès fut exposé en ces termes :

Le Congrès kouomintang a inauguré aujourd'hui, 25

octobre, sa septième session, et sa première séance fut consacrée à l'étude des moyens à adopter pour unifier politiquement et économiquement la Chine entière, abolir le système militariste, constituer un gouvernement démocratique, sauvegarder la liberté du peuple, permettre aux minorités de prendre une détermination volontaire, châtier les fonctionnaires corrompus et constituer un gouvernement démocratique, aux mains propres.

En ce qui concerne les questions diplomatiques, le but des Kouomintang est d'abolir les traités inégaux et de conclure de nouveaux traités assurant le respect des droits souverains de la Chine.

En ce qui concerne les questions économiques, les Kouomintang veulent obtenir l'indépendance des douanes, l'abolition du likin, l'unification des finances et de la monnaie nationale, et construire des lignes de chemin de fer, des routes et des ports.

Le congrès étudia en outre le problème de la réorganisation de l'instruction publique qui doit être obligatoire. Les maîtres doivent enseigner une morale laïque. Toutes les écoles privées, ainsi que les établissements dirigés par des missionnaires, seront enregistrés et contrôlés par le ministère de l'éducation. Divers intellectuels du parti apportèrent la formule d'une culture populaire basée sur l'enseignement de la littérature. Ils dirent encore la nécessité de fonder une « université politique ».

Démocrates, les Kouomintang se déclarèrent à maintes reprises partisans d'un régime représentatif. Aussi a-t-on constaté avec quelque surprise que, dans leur dernier congrès, aucune discussion ne s'est engagée autour de la question si importante de l'organisation de la future république populaire. Sous l'influence des bolcheviks russes, le parti aurait-il renoncé à l'idéal d'une démocratie représentative ? C'est à croire. Et la sollicitude que les Kouomintang ont manifestée à l'égard des unions professionnelles a sans doute montré que leur préoccupation est d'organiser des sortes de soviets qui, pour n'être pas comparables à ceux de Russie, exerceront néanmoins dans chaque province le même rôle dictatorial.

Il a été encore décidé que les femmes jouiraient des droits politiques et des mêmes privilèges sociaux que les hommes.

En matière économique, des mesures furent adoptées dans un but de protection de l'industrie indigène. Le parti, dont les tendances démagogiques ne sont que trop visibles, déclara qu'il fallait faire respecter les droits des petits commerçants.

Enfin — tâche délicate — le congrès s'efforça de définir les droits de l'administration militaire et ceux de l'administration civile, de délimiter la compétence et les pouvoirs de l'une et de l'autre. Les Kouomintang ont toujours proclamé leur antimilitarisme. Mais comme c'est à des victoires militaires qu'ils devront le triomphe possible de leurs idées, on comprend qu'ils hésitent à restreindre le pouvoir de l'administration militaire.

Une résolution interdisant à cette dernière de s'immiscer dans les affaires civiles, sauf en temps de guerre, fut cependant adoptée. Mais, pour

conserver les sympathies de l'armée, les congressistes se prononcèrent pour l'institution d'un comité des affaires militaires, d'un ministère de la guerre, d'associations consacrées au développement de l'esprit et de l'instruction militaires, à l'encouragement de l'aviation.

Le peu que l'on a connu des travaux du congrès, qui se sont poursuivis sous la protection d'un huis-clos absolu, est suffisant pour avoir une idée de l'esprit qui règne parmi les théoriciens et les chefs du parti.

**L'assassinat de M. Robert.** — L'avant-dernier numéro de l'*Asie française* a annoncé (p. 343) l'assassinat de M. Robert, consul de France à Long-tcheou, tué le 31 octobre — par des bandits, a-t-on raconté, — alors qu'il se rendait en automobile en territoire tonkinois, à Langson. Il convient de revenir sur ce lamentable événement.

Long-tcheou t'ing est une petite ville du Koang-si, établie au confluent des deux rivières qui forment le Tsouo-kiang, affluent du Yu-kiang, toutes deux navigables jusque dans le Tonkin, où elles prennent naissance. Cette petite agglomération d'environ 12.000 âmes est un port ouvert où arrivent les jonques venues du Si-kiang ; située près de la frontière du Tonkin, avec lequel elle fait des échanges continus, elle possède une douane chinoise. M. Robert venait de prendre possession de ce poste quand il a été assassiné.

L'a-t-il bien été par des bandits ? Incontestablement, les abords de la frontière n'étaient pas sûrs, du moins du côté chinois ; il y a quelques mois (en mars), les journaux avaient signalé des exploits de bandits chinois aux environs de Long-tcheou et jusqu'aux abords immédiats de la frontière, voire même en territoire français. C'est ce dont fournit la preuve cette information publiée le 10 mars par l'« Agence Française et Coloniale » :

Au cours d'escarmouches entre bandes chinoises, sur la frontière du Tonkin, une de ces bandes a pénétré en territoire tonkinois, entre Thanpour et Moncay. Elle a ouvert le feu sur une patrouille française. Le sergent qui commandait la patrouille a été tué. Un peu plus tard, un Officier chinois affirma à un détachement de nos troupes qu'il s'agissait d'une méprise. La bande chinoise a repassé la frontière. Le Gouverneur Général de l'Indochine a demandé par télégramme à notre Ministre de France à Pékin de faire des représentations énergiques au Gouvernement chinois.

Ce dernier a sûrement agi dans le sens qui lui était demandé et comme il convenait ; mais que pouvaient ses représentations contre une xénophobie toujours grandissante, et en ce temps de guerre civile et sociale ? On est en droit de se demander si les cris de haine proférés contre la France par le général Hoang Tchao Hiong, affilié au soviet de Canton, et par les membres du parti rouge de Nanning dès le mois de février dernier, n'ont pas été pour quelque chose, sinon même pour beaucoup, et dans les actes de banditisme du mois de mars suivant, et dans l'as-

sassinat de M. Robert. On peut également se demander si les bandits qui auraient, dit-on, payé de leur vie l'assassinat de notre consul sont bien les vrais coupables, et si de malheureux innocents n'ont pas été tués à la place de ces derniers.

Dans tous les cas, le corps de M. Robert a été remis aux autorités françaises de la résidence de Langson et les obsèques de celui-ci ont été solennellement célébrées à Hanoi le 4 novembre. M. Pasquier, gouverneur général *p.i.*, y a pris la parole au nom du Gouvernement ; non content d'exprimer à la pauvre veuve de notre malheureux agent les condoléances officielles, il a fait l'éloge du corps consulaire en Extrême-Orient, et en particulier du consul qui venait de tomber à son poste dès le lendemain du jour où il en avait pris possession, mais qui, auparavant déjà, s'était fait remarquer partout où il avait passé. Montrant la tâche si ingrate et si périlleuse qui incombe actuellement en Chine au corps consulaire, il rappela l'énergie déployée et les heureux résultats obtenus par M. Robert, au cours des événements les plus récents, pour la protection de nos nationaux et des résidents européens et américains.

## JAPON

**Vers la dissolution.** — Depuis quelques mois le ministère Wakatsuki est à la Chambre dans une situation difficile. On sait qu'il gouverne avec le concours du parti Kenseikai dont il est, depuis la mort du vicomte Kato, le principal chef. Il a eu l'habileté de joindre à sa majorité, qui était un peu maigre, les voix du parti Seiyuhontô, composé de sécessionnistes du parti Seiyoukai. Mais c'est une alliance précaire, car les deux fractions séparées de ce dernier parti ont toujours eu une tendance à se rejoindre. Or le vicomte Goto, ennemi déclaré du Cabinet, travaille à ce rapprochement et, assure-t-on, à la formation d'un ministère présidé par le comte Miyôji Itô, un des plus actifs collaborateurs de feu le prince Itô.

Malgré les intrigues qui cherchent à dissocier sa majorité, M. Wakatsuki pourrait poursuivre sans crainte son existence ministérielle, car, avec le Kenseikai, il dispose à la Chambre d'une majorité suffisante. Mais, à la suite de quelques scandales auxquels son parti, sinon le gouvernement lui-même, a été mêlé, l'opinion semble marquer de l'hostilité au successeur du vicomte Kato. A la Chambre des Pairs, les groupes qui l'appuyaient lui sont moins favorables. Cette assemblée a souvent assez fidèlement enregistré les mouvements de l'opinion. Se sentant atteint dans son autorité et dans son prestige, M. Wakatsuki a résolu, non pas de démissionner, mais de dissoudre la Chambre. Il l'a annoncé ouvertement.

D'ailleurs, il y eut récemment de nombreu-

ses nominations et mutations dans l'administration préfectorale, ce qui est toujours, au Japon, le prélude d'une dissolution. Sans la mort de l'empereur, cet événement aurait eu lieu au cours de la session ordinaire ouverte en décembre ; il ne se produira pas avant les obsèques impériales fixées au 2 février. D'ici là, le Cabinet compte faire voter le crédit supplémentaire annuel de 10 millions de yen en vue de la prolongation de la scolarité dans l'enseignement primaire (le budget actuel de l'instruction publique est de 70 millions); cette réforme est depuis longtemps réclamée par l'opinion.

La dissolution est considérée par tous les partis comme une nécessité. Par suite du sécessionnisme qui divise les voix du grand parti qui fut si longtemps au pouvoir, l'existence n'est assurée, dans la Chambre actuelle, qu'à un cabinet Kenseikai. Or, dans le pays, le Kenseikai semble avoir perdu de sa popularité. Mais M. Wakatsuki, en présidant à la consultation électorale, compte assurer à son parti une importante majorité aux élections du suffrage universel ; son intention serait de s'assurer la neutralité bienveillante de certain parti nouveau.

**Nouvelles formations politiques en vue des élections.** — L'éventualité de la dissolution de la Chambre a provoqué une agitation profonde dans tous les milieux sociaux, mais surtout parmi les ouvriers, les paysans et les intellectuels. Les prochaines élections devant être faites au suffrage universel, on se hâte de constituer des partis ayant un idéal politique, un programme de réformes ou de défense professionnelle ou sociale.

En novembre est né le « parti social-démocrate », formé d'éléments venus en majorité de la fraction modérée de la confédération générale du travail. La fraction centrale de la confédération a pris le nom de « parti des ouvriers et fermiers ». Les extrémistes participeront à la bataille électorale sous l'étiquette de travailistes.

On a annoncé en même temps la formation à Osaka du « parti national des propriétaires fonciers ». Et dans la même région, désignée sous le nom de Kwansai, est apparu le « parti démocrate » ayant pour programme l'amélioration des conditions d'existence des travailleurs et l'application rigoureuse de la journée de 8 heures. Enfin s'est fondé à Tokio le « parti des agriculteurs », destiné à combattre le communisme et à défendre la liberté du travail agricole ; il comprend 100.000 fermiers, cultivateurs-propriétaires et petits propriétaires employant des ouvriers. Il s'est déclaré opposé à la lutte de classe, mais résolu à combattre les « propriétaires-parasites ».

Le « parti paysan travailliste », constitué il y a deux ans, par le socialiste chrétien Kagawa, a aussitôt déclaré la guerre au parti des agriculteurs, l'accusant d'être dévoué aux intérêts des grands propriétaires et de trahir la cause du pro-

létariat. Notons encore que « l'Union des gens de mer » est considérée comme devant fournir un assez sérieux appoint aux partis avancés. Afin de concentrer leurs suffrages dans une même circonscription, les membres de l'Union ont tous fait récemment élection de domicile à Kobé.

Les conservateurs se présenteront aux élections avec l'étiquette des anciens partis : Seiyukai, Seiyuhontô, Kenseikai. Seul, parmi les politiques de l'époque du suffrage restreint, le vicomte Goto aurait manifesté l'intention de constituer un parti nouveau ; ce serait le « parti national démocrate ». Iraient à lui surtout les jeunes réformistes du Kenseikai et peut-être, mais moins aisément, les quelques « constitutionnels » de l'ancien parti nationaliste Kokoumintô.

Parmi les nouvelles formations, on ne peut attacher quelque importance, au point de vue électoral, qu'au parti social-démocrate dont les chefs sont M. Yoshino, ancien professeur à l'université impériale de Tokio, écrivain politique renommé, et M. Abé, professeur à l'université libre Waseda, l'un des premiers théoriciens du socialisme d'Etat, fondateur avec Katayama, il y a près de vingt ans, du premier parti socialiste qui ne réunissait que quelques intellectuels et universitaires. Il est à présumer qu'avec ces deux chefs, l'influence protestante dominera dans ce parti qui, suivant des prévisions officielles, pourrait envoyer dix ou douze députés à la prochaine Chambre. On ne croit pas que les autres partis avancés puissent faire élire plus de deux ou trois députés.

Ainsi les élections prochaines n'apporteraient pas grand changement à l'état de choses parlementaire. Les gouvernants ne redoutent aucune surprise de cette première application du suffrage universel ; mais ils ne dissimulent pas qu'aux consultations électorales suivantes, l'esprit nouveau pénétrera toujours plus largement dans la Chambre.

**Déclarations du ministre de la Marine.** — A l'occasion du lancement à Kobé du *Kinugasa*, l'amiral Takarabé, ministre de la marine, prononça un discours qui mit fin à une discussion de presse sur les avantages respectifs des avions et des navires auxiliaires. L'amiral déclara qu'une attaque aérienne contre le Japon n'était possible qu'au cas où des transports d'aéroplanes ennemis arriveraient à cent milles des côtes japonaises. Pour écarter ce danger, il suffirait d'avoir, assura le ministre, une flotte de navires auxiliaires : mieux que les aéroplanes ils sauraient faire la police des côtes.

L'amiral Takarabé ajouta encore que la mise à exécution du programme de remplacement coûterait 60 millions de yen par an pendant cinq ans, mais que, si des mesures d'économie s'imposaient, on pourrait réduire cette somme de 10 à 15 %.

La presse se rangea à l'avis de l'amirauté sur la supériorité des navires auxiliaires, mais en

insistant sur la supériorité de l'aéronautique navale sur les services aériens militaires, elle laissa entendre qu'elle ne cessait pas de croire au grand avantage qu'il y aurait à développer le corps aérien de la marine.

**Le déficit et la restauration de l'étalon-or.** — Le projet de budget pour l'année fiscale 1927-1928 prévoit un déficit dû à des dépenses extraordinaires au nombre desquelles figure l'établissement d'un nouveau fonds d'amortissement doté de 44 millions de yen. On a dit d'abord que le déficit serait couvert par les excédents réalisés les années précédentes. Mais M. Kataoka, ministre des finances, fit récemment à la réunion des banquiers d'Osaka une déclaration qui surprit. Après avoir affirmé sa résolution de ne pas faire d'emprunts sur le marché, il ajouta que la somme de 150 millions de yen dont il a besoin pour l'année fiscale actuelle, sera prélevée en partie sur les fonds déposés dans les caisses d'épargne.

Dans cette même déclaration, le ministre des finances annonça la fin prochaine de l'embargo sur l'exportation de l'or. Peu après, on annonçait qu'un premier chargement de 2 millions de yen avait été expédié aux Etats-Unis. On crut que l'embargo était levé. Mais le ministre des finances déclara que pareille mesure n'avait pas été prise, qu'elle n'était point encore opportune.

M. Inoué, ancien ministre des finances, ancien directeur général de la Yokohama Specie Bank, s'éleva contre cette opinion. Il y a un an, il s'opposait à la restauration de l'étalon or, mais aujourd'hui il demande la levée de l'interdiction afin de rapprocher le yen du pair. M. Inoué préconise l'expédition de l'or possédé par la Banque du Japon jusqu'à concurrence de 150 à 200 millions de yen. Ce montant représenterait la somme détenue par les spéculateurs étrangers. Il assure que la situation de la Banque du Japon ne sera pas atteinte par la diminution de sa réserve d'or, l'encaisse métallique étant de 1 milliard 50 millions de yen contre des émissions de billets de 1 milliard 190 millions.

Le projet de M. Inoué a été très favorablement accueilli par les milieux d'affaires. S'il était adopté, il serait suivi de la déflation du papier-monnaie et ces deux conséquences sont prévues : baisse des articles de première nécessité et augmentation des exportations.

**La question du riz en 1926.** — Le Ministère de l'Agriculture du Japon a récemment publié d'intéressantes statistiques sur la dernière récolte, sur les approvisionnements actuels en riz et sur la superficie des rizières.

D'après ces documents, voici le tableau comparé des surfaces plantées et de la récolte durant les six dernières années. L'unité de surface est le chôbu, qui vaut un peu moins d'un hectare (99 ares 17); l'unité de mesure est le koku (180 litres).

Années	Surfaces plantées (chôbu)	Récoltes (koku)
1920	3.126.535	63.208.540
1921	3.134.824	55.180.468
1922	3.140.766	60.693.851
1923	3.147.661	55.444.089
1924	3.142.514	57.170.413
1925	3.153.739	59.710.231

La récolte de 1925, qui s'est terminée au début de l'automne, représente donc une augmentation de 4,4 0/0 sur celle de 1924, et de 2,8 0/0 sur la moyenne des six dernières années.

Quant à la consommation annuelle du riz, elle est estimée à 1,33 koku par tête et par an, soit 240 litres environ. Or la population du Japon proprement dit était, d'après le dernier recensement, de 59.756.000 habitants. C'est donc environ 79.300.000 koku de riz qui seraient nécessaires à l'alimentation de la population japonaise. D'après les documents officiels, voici quel serait le total du riz disponible pour 1926 :

Récolte de 1925.....	59.710.000 koku
Importation de riz de Corée.....	4.500.000 »
Importation de riz de Formose.....	2.500.000 »
Réserves de l'année précédente.....	5.510.000 »

Total..... 72.220.000 koku

Il y aurait donc un déficit d'environ 7 millions de koku de riz pour l'année en cours. Mais il faut dire d'abord que les Japonais de la campagne et même les ouvriers ne consomment guère qu'un koku de riz de bonne qualité ; ils suppléent à ce qui manque par des bouillies d'orge et de blé ou des patates douces. En second lieu, l'importation des riz étrangers, principalement de Rangoon (Birmanie), du Siam, de Saïgon, etc., vient tous les ans compléter la différence. Bien qu'il n'en soit pas question dans les statistiques citées, son montant approximatif pour l'année écoulée a été d'environ 8 millions de koku.

Il n'en reste pas moins vrai que la question du riz est toujours le grand problème, dont la solution devient de plus en plus ardue en raison de l'accroissement de la population japonaise.

#### La mise en valeur des richesses hydrauliques.

— Avons-nous, en France, été assez attentifs à la question de l'exploitation de la houille blanche au Japon ? Sans doute les Japonais, pour mettre en valeur leurs richesses hydrauliques, réclament-ils surtout l'aide du capital étranger, et en ce sens, nos difficultés nous empêchent actuellement de leur proposer notre concours. Mais il ne nous était pas interdit d'offrir au Japon notre collaboration technique. Ce sont deux maisons étrangères, l'une américaine — la Guaranty Trust et Cie, de New-York — et l'autre anglaise — Lazard Brothers et Cie, de Londres — qui ont été invités à envoyer des techniciens pour étudier la carte hydraulique du Japon et examiner la possibilité d'aménager les chutes d'eau.

On estime que la force de l'énergie électrique qui peut être développée au Japon, du fait de l'exploitation de sa houille blanche, s'élèvera à 10 millions de kilos ou 14 millions C.V.. Les installations actuelles ont permis d'exploiter près de 2 millions de kilos et les travaux actuellement en force contribueront à la production d'un autre millions de kilos.

Interviewés par les représentants de la presse, MM. Walker et Grove, les deux directeurs des firmes dont nous venons de parler, firent les déclarations suivantes :

L'industrie électrique au Japon est peut-être une des industries les plus stables du pays en ce qui concerne les salaires et le développement.

Le gros du capital indispensable pour le début de cette industrie a été fourni par les Japonais, mais en 1923, M.M. Lazard Brothers et C<sup>o</sup> Ltd ont émis à Londres un emprunt de 3.600.000 livres pour la Tokyo Electric Light Company Ltd. C'était, en somme, le premier emprunt privé émis par une corporation japonaise sur le marché extérieur.

En 1925, la Guaranty Trust Company de New-York a patronné deux opérations financières japonaises sur le marché américain : un emprunt de 15.000.000 dollars, émis au bénéfice de la Toho Electric Power Company et un emprunt de 24.000.000 dollars pour la Toho Electric Light Company, suivi, au mois de juillet 1926, par une émission supplémentaire de \$ 10.000.000 destinés à la Toho Electric Company. La mission actuelle a pour but d'assurer des relations plus suivies avec les sociétés qui ont déjà été financées au moyen du capital américain.

La topographie du Japon et les précipitations atmosphériques de ce pays favorisent tout particulièrement le développement de l'énergie hydro-électrique et si ce développement est organisé sur une base commerciale solide, ce sera un vaste terrain pour de nouveaux placements.

La mission anglo-américaine est donc chargée d'étudier les moyens propres à une coopération des Américains, des Anglais et des Japonais, en vue de l'organisation définitive de l'industrie hydro-électrique, jugée par tous ceux qui ont voyagé dans ce pays, qui ont pu admirer ses innombrables chutes d'eau, comme devant être l'une des entreprises les plus largement productives du Japon.

## POLYNÉSIE

**Introduction de la piastre indochinoise.** — A mesure que se développent leur mise en valeur et leur commerce, les îles françaises du Pacifique multiplient leur relations avec les terres les plus proches d'elles, tandis que l'éloignement de la métropole, le coût et la rareté du frêt contribuent à réduire les rapports qui les unissent à la France. C'est une des conséquences absolument inévitables de l'essor des pays riverains du Grand Océan, que montrent très nettement les chiffres du commerce général de l'Océanie française pour l'année 1925; ces chiffres décèlent une orientation très nette du commerce de ces

terres insulaires vers l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis, aux importations comme aux exportations, et d'autres faits confirment celui-là. C'est la demande par M. Guyon, gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, pour l'installation par la Compagnie des Messageries maritimes, sur sa ligne Nouvelle-Calédonie-Sydney, d'un paquebot d'assez fort tonnage avec des installations confortables, pour faciliter les relations entre Nouméa et les localités de l'Australie orientale; c'est l'offre de notabilités australiennes de constituer une société française qui construirait en Nouvelle-Calédonie des hôtels de touristes pourvus de tout le confort moderne, à débiter par le Mont Coffyn...

Mais l'instabilité de la monnaie française par rapport à la livre sterling et au dollar ne facilite pas tous ces rapports, économiques et touristiques. Aussi de différents côtés, se préoccupe-t-on, en Océanie française, d'y remédier le mieux possible ! Récemment, la Chambre d'Agriculture de Papeete a étudié la question de l'introduction de la piastre indochinoise dans les îles françaises du Pacifique, et de sa substitution au franc français. Ce serait chose très facile, l'Océanie française relevant au point de vue monétaire de la Banque de l'Indochine. Mais il existe un inconvénient sérieux qui tient aux relations de nos îles avec des pays ayant les uns la monnaie britannique et les autres la monnaie américaine : l'écart variable qui existera constamment entre la piastre et le dollar... Dans tous les cas, au moment où vont se distendant les rapports entre leur métropole et nos établissements insulaires du Pacifique, on ne saurait trop souhaiter voir s'accroître et se resserrer les liens entre ceux-ci et l'Indochine française, quelque regret que nous puissions éprouver, par ailleurs, à voir se produire un fait qui résulte inéluctablement de la situation géographique respective de la métropole et de ses colonies insulaires du Pacifique.

**Les travailleurs indochinois à la Nouvelle-Calédonie.** — Il faut rendre cette justice à M. Guyon qu'il ne cesse de travailler de tout son pouvoir à resserrer de toutes les manières les relations entre l'Indochine et la colonie qu'il gouverne. A la suite du programme de grands travaux destinés à mettre en valeur la Nouvelle-Calédonie et ses dépendances qui a été publié l'an dernier à Nouméa (in-8 de 66 pages), la Commission technique chargée de rechercher les moyens propres à assurer la réalisation de ce programme envisage avec faveur, pour l'exécution des travaux du port, d'égoûts et d'adduction d'eau à Nouméa, le recours à une entreprise adjudicataire indochinoise, qui « arriverait même avec sa main-d'œuvre, ce qui éviterait à la Colonie l'opération toujours délicate d'un recrutement et créerait un lien de plus entre l'Indochine et la Nouvelle-Calédonie ». Elle estime à 480 travailleurs (manœuvres) le total des indigènes à introduire, soit des Indes néerlandaises, soit de l'Indochine, dans la colonie; or, dit-elle, « un tel recrutement

sera d'autant plus aisé qu'actuellement, des établissements miniers, industriels, agricoles et commerciaux introduisent annuellement, tant de l'Indochine que de Java, un contingent cinq fois supérieur ». Ce sont là constatations intéressantes à enregistrer ici.

**La main-d'œuvre tonkinoise aux Nouvelles-Hébrides.** — La colonisation anglaise aux Nouvelles-Hébrides s'inquiète du manque de main-d'œuvre; de nombreuses demandes ont été faites en Australie, mais en pure perte. Une démarche auprès du gouvernement hollandais pour obtenir des ouvriers javanais n'aurait pas abouti.

Un colon anglais ayant une magnifique propriété plantée de 35.000 cocotiers, une cotonneraie d'une superficie importante, et 1.000 têtes de bétail a offert de s'associer avec un Français dont l'apport consisterait uniquement en un contingent de main-d'œuvre de 40 Annamites.

Par contre la colonie française de l'archipel est en pleine prospérité. C'est qu'elle a bénéficié de l'introduction de la main-d'œuvre annamite. Les propriétés abandonnées ont été remises en état et sont régulièrement entretenues. La production augmente et cette année on peut dire sans exagération qu'elle sera d'un quart plus forte que celle de l'année 1925.

Les demandes de main-d'œuvre dépassent de beaucoup le nombre des arrivants. Un rapatriement a déjà été effectué; tous sont partis satisfaits et une bonne partie de ce convoi a déjà rengagé.

**La situation des travailleurs tonkinois.** — De puis que des travailleurs indigènes recrutés surtout au Tonkin sont ainsi utilisés dans nos établissements du Pacifique austral, on s'est préoccupé à juste titre du sort qui les attend dans ces pays lointains. Une enquête a été menée en Nouvelle-Calédonie et aux Nouvelles-Hébrides par M. Delamarre, inspecteur des affaires politiques et administratives au Tonkin et, conformément aux conclusions de cette enquête, le Gouverneur général vient de s'entendre avec les autorités locales pour améliorer par un certain nombre de dispositions nouvelles la situation des travailleurs.

Un nouveau type de contrat a été adopté. Il leur assure une nourriture plus abondante, organise leur protection méthodique contre le paludisme, met à la charge des employeurs la nourriture et la garde des enfants, la nourriture et l'hospitalisation des malades, institue des congés de maternité d'un mois avec salaire. Il réglemente le crédit ouvrier, crée un pécule, enfin entoure de garanties meilleures les conditions du travail.

D'autre part, les services d'inspection du travail et d'assistance médicale sont réorganisés et renforcés. L'ancienne réglementation locale sur la main-d'œuvre va être révisée, afin de la mettre mieux en harmonie avec les principes de la colonisation moderne française. Enfin le gouver-

neur général de l'Indochine fera visiter les travailleurs indochinois émigrés par des inspections périodiques, et leur donnera ainsi le sentiment qu'ils restent toujours en liaison avec leur pays d'origine et sous sa protection tutélaire.

## Bibliographie

*Le Canal Cu'u Yén*, par Edmond CHASSIGNEUX, S.I.N.D. (Hanoï, 1925), in-8 de 20 pages (Extrait des *Etudes asiatiques publiées à l'occasion du Vingt-cinquième anniversaire de l'École française d'Extrême-Orient*).

Les souverains de l'Annam ont eu, au Tonkin, une véritable politique hydraulique ; les uns après les autres, de quelque dynastie qu'ils fussent, ils se sont efforcés de leur mieux de mener la lutte contre les crues dévastatrices du Fleuve Rouge et de défendre contre leurs ravages les laborieuses populations du Delta. L'histoire du canal Cu'u-Yén que vient de raconter M. Chassigneux, est un des épisodes de cette politique du temps des Nguyen.

L'établissement de ce canal a été décidée en 1834, sous le règne de Minh-Mang, et sa fermeture définitive prononcée en 1843, sous le règne de Thiéu-Tri. C'est que, durant ce très court laps de temps, le canal Cu'u-Yén, loin de produire les résultats escomptés par ses promoteurs, n'a donné que des déboires. Ne possédant pas de nivellement précis du delta du Fleuve Rouge, ne connaissant pas bien le régime du Song-Koy, les mandarins conseillers de Minh-Mang ont cru possible d'abaisser, grâce à l'établissement d'un canal, le niveau du grand fleuve, non pas seulement dans la région située en aval du point où ce canal serait ouvert, mais dans tout l'ensemble du delta ; voilà pourquoi fut creusé le canal Cu'u-Yén : pour mettre en communication le Fleuve Rouge avec les arroyos de la plaine et pour faciliter l'écoulement des eaux au nord de Hung-Yén. Or, à ce plan des mandarins, les événements ont infligé de cruels déboires. Si ces événements n'ont pas affaibli la croyance des Annamites à la nécessité de détourner vers le Thai-binh une partie des crues du Fleuve Rouge, ils ont du moins amené la fermeture du canal Cu'u-Yén, au grand bénéfice des populations riveraines qui avaient subi, durant les années précédentes, de graves inondations et des pertes répétées de récoltes.

C'est au moyen des Annales des règnes de Minh-Mang et de Thiéu-Tri, commentées avec un sens géographique critique très sûr et très aiguisé que M. Chassigneux a raconté la brève, mais intéressante et instructive histoire du canal Cu'u-Yén. Nous regrettons seulement qu'un croquis sommaire ne vienne pas, en précisant le tracé du canal, rendre plus démonstratif encore le mémoire de notre collaborateur.

Raymond FURON : *L'Afghanistan* : Géographie, Histoire, Ethnographie, Voyages, Paris, librairie scientifique Albert Blanchard, 1926, in-8 de 132 pages avec 3 cartes, 1 plan et 28 photographies hors texte.

Donner une idée générale de l'Afghanistan, voilà le but qu'a poursuivi M. Raymond Furon en écrivant ce petit volume. Il se trouve qualifié pour remplir cette tâche puisqu'il a vécu deux ans dans le pays en compagnie de sa femme et de son fils, qu'il a ainsi pu observer et étudier la contrée et ses habitants (il annonce même une « Contribution à l'étude de l'Hindou-Kouch et du Kaboulistan », qui ne saurait manquer d'ajouter de très précieuses données géographiques et géologiques à notre

trop insuffisante connaissance de ces régions), qu'il en a noté les contradictions et les contrastes. On s'instruira beaucoup en lisant ce petit livre, qui nous donne vraiment une vision quelque peu déconcertante parfois, de ce pays en retard où se heurtent deux civilisations, l'orientale et l'occidentale. « Pas encore de routes et déjà des camions de sept tonnes, des avions et pas de technicien ; un Emir aux idées très modernes gouvernant une population indifférente ou rétive ; un grand nombre d'étrangers attirés brusquement dans un pays totalement interdit il y a cinq ans », voilà, sous un certain angle, l'Afghanistan, sur lequel, à côté de renseignements puisés surtout dans les auteurs anglais, M. Furon fournit des indications personnelles (par exemple sur les tremblements de terre, p. 21), quand il ne transcrit pas ses notes de route.

Memorandum for the Commission for the Readjustment of Finance. *The Consolidation of China's Unsecured Indebtness and the Creation of a Chinese consolidated Budget*, by G. PADOUX, Pékin, July 1925. Tientsin, la librairie française, 1925, in-4 de 36 p. avec tableaux dans le texte et hors texte.

Nous ne faisons que signaler ici cet important mémoire, mise au jour en juillet 1925 du travail que M. Padoux avait présenté en janvier 1923 à la « Commission nationale pour l'étude des problèmes financiers » ; en effet, le titre suffit à en indiquer très nettement le sujet. Non content d'y montrer l'importance de la dette chinoise, non garantie et d'y indiquer à quelles charges doit faire face le Gouvernement chinois, et donc de poser le problème, M. Padoux s'efforce d'y apporter une solution en élaborant un plan de reconstruction et en justifiant de toutes les manières, en particulier par des chiffres précis, ses évaluations et les données sur lesquelles repose ce même projet. En s'inspirant des expériences déjà faites, il rédige enfin un règlement en dix articles destiné à servir de norme à l'institution d'une dette nationale chinoise consolidée. En appendice figurent de très importants tableaux statistiques.

## CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

*De Nice à Marseille en autocar P. L. M.*

Si vous voulez voir la Côte d'Azur sous son plus bel aspect, allez de Nice à Marseille en autocar P. L. M. Le voyage se fait en un jour et demi, avec coucher à Hyères ou Toulon dans les deux sens. Les voitures suivent le bord de la mer et permettent de visiter, non seulement les grands stations mondaines, mais aussi les stations plus intimes et plus reposantes de la Côte de l'Estérel et de la Côte des Maures.

A partir du 5 janvier, un nouveau Service permettra de se rendre de Nice à Marseille, ou inversement, en un seul jour.

D'autres services fonctionneront, à dater du 1<sup>er</sup> janvier, dans la région des Maures et de l'Estérel.

Signalons également que des Services d'excursions sillonnent les environs de Nice, Cannes, Saint-Raphaël, Ste-Maxime, Hyères, Toulon et Marseille.

Les voyageurs peuvent se procurer dans les agences et bureaux P. L. M. de renseignements, comme aussi dans les agences de voyages, des billets combinés comprenant à la fois des parcours en chemin de fer et des trajets en autocar. Ces billets offrent une réduction de 5 % sur le prix du voyage en autocar.

Le Gérant : H. COMBAT

# COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

## L'ŒUVRE DU COMITÉ

Le Comité de l'Asie française, qui fut fondé en 1901 sous la présidence du regretté Eugène Etienne, ancien vice-président de la Chambre des députés et ancien ministre de la Guerre, possède aujourd'hui à sa tête M. Emile Sénart, membre de l'Institut, sous les auspices duquel il vient d'entrer dans sa vingt-septième année d'existence. Les événements qui se sont succédé depuis 1901 ont largement justifié sa création et son programme et lui ont valu successivement le haut patronage de deux présidents de la République française, MM. Raymond Poincaré et A. Millerand.

Aujourd'hui, près de dix ans après la fin de la grande guerre qui a si profondément bouleversé l'équilibre du monde, au surlendemain de cette paix de Lausanne qui remanie complètement la carte politique de tout le Levant et y crée des situations tout à fait nouvelles, son œuvre apparaît plus utile, et même plus indispensable que jamais. Les transformations du globe, l'évolution politique des pays du Levant et de l'Extrême-Orient, précipitée par les événements tragiques d'années encore toutes proches, les compétitions des Puissances aux deux extrémités du vaste continent asiatique, les derniers événements de Chine, tout crée à la France de nouveaux devoirs, engage pour elle de nouvelles responsabilités.

Il importe, dans ces conditions, que notre politique aux pays d'Orient et d'Extrême-Orient devienne de plus en plus vigilante et active.

Le Comité de l'Asie française doit y contribuer pour une grande part, grâce à son organisation, grâce aux appuis puissants sur lesquels il sait pouvoir compter, grâce aux précieux concours qui ne lui ont jamais fait défaut et qui lui ont permis de guider utilement et de seconder les efforts de ceux qui se sont dévoués à la tâche patriotique de l'expansion française en Asie.

Conformément au programme tracé par Eug. Etienne, le Comité de l'Asie française est devenu « le centre réunissant les nombreux renseignements économiques, diplomatiques, ethniques, sociaux et religieux qu'exige une action raisonnée et suivie en face des problèmes du Levant et de

l'Extrême-Orient. » Son activité, au cours des vingt-six années 1901-1926, s'est manifestée par de nombreuses interventions auprès des pouvoirs publics, chaque fois que les intérêts de la France en Orient se trouvaient engagés; par de fréquentes conférences, soit au siège du Comité, soit dans de plus vastes locaux; par l'entretien de relations avec des sociétés ou des correspondants s'intéressant également aux choses de l'Asie ou par des subventions à des missions qui rentraient dans le domaine de son programme; enfin par la publication de son bulletin, *l'Asie française*, qui, malgré de nombreuses difficultés, a continué à paraître pendant toute la durée de la guerre.

*L'Asie française* a été créée sous la direction de M. Robert de Caix, qui a dû, en novembre 1919, suspendre sa collaboration en raison de ses fonctions de secrétaire général du Haut Commissariat de France en Syrie. Elle rend compte de la vie du Comité, sous ses formes variées. Elle signale et étudie avec soin tous les événements asiatiques qui méritent de retenir l'attention et elle consacre une place particulièrement étendue aux préoccupations du Levant. Elle est complétée par une bibliographie et par de nombreuses « Variétés » qui, tout en rendant sa lecture plus attrayante pour le grand public, ajoutent encore à son intérêt pour les spécialistes. Enfin elle a poursuivi de 1921 à 1924 la publication d'une série de *Documents économiques, politiques et scientifiques* dont le titre suffit à indiquer la nature et qu'elle compte bien reprendre le plus tôt possible. Ajoutons que chaque livraison est illustrée de gravures ou de cartes, dressées spécialement pour le Comité, et comprend des chroniques régulières où sont suivis mois par mois, par des spécialistes, les événements politiques et le développement économique des divers pays du Levant et de l'Extrême-Orient.

Par l'intermédiaire des journalistes quotidiens qui s'en inspirent, *l'Asie française* exerce une influence indirecte qui ajoute beaucoup à l'influence directe du Comité. Ses études n'ont pas été étrangères à tel vote du Parlement ou à telle décision prise par la politique française dans les affaires asiatiques.

## ADHÉSIONS ET SOUSCRIPTIONS

Tout Français souscripteur d'une somme annuelle d'au moins **quarante francs** devient membre adhérent et recevra pendant l'année le **Bulletin** mensuel publié par le Comité. Le chiffre minimum de la cotisation est réduit à **trente-cinq francs** pour les souscriptions personnelles des fonctionnaires coloniaux, diplomatiques et consulaires, de l'armée et membres de l'enseignement.

L'abonnement au **Bulletin mensuel** est fixé à **quarante-cinq francs** pour les cercles, bibliothèques et groupements divers civils et militaires.

Pour l'étranger, le prix de l'abonnement **varie suivant les pays**.

Adresser toutes les souscriptions à M. le Trésorier du Comité, 21, rue Cassette. Paris (6<sup>e</sup> arrondissement).

## COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

*Président* : M. EMILE SENART, de l'Institut. — *Vice-présidents* : MM. le marquis DE MOUSTIER, sénateur; LOUIS MARIN, député, ministre des Pensions; comte ROBERT DE CAIX DE SAINT-AYMOUR. — *Trésorier* : M. CHARLES GEORGES-PICOT. — *Secrétaire général* : BARON L. DE CONTENSON. — *Secrétaire général adjoint* : Comte LAURENT DE SERCEY.

MM. le Général d'Amade;  
D'Anthouard, ministre plénipotentiaire;  
Duc d'Audiffret-Paquier, député;  
Aymonier, ancien directeur de l'Ecole Coloniale;  
André Bacot;  
Bapst, ambassadeur de France;  
Marquis de Barthélemy, explorateur;  
Beau, ambassadeur de France;  
Marc Bel, ingénieur civil des mines;  
Philippe Berthelot, ambassadeur de France;  
Bonin, directeur au ministère des Affaires étrangères;  
Henri Brenier;  
Casenave, ministre plénipotentiaire;  
Joseph Chailley, ancien député;  
Chassigneux, ancien membre de l'Ecole française d'Extrême-Orient;  
Paul Doumer, ancien ministre, ancien gouverneur général de l'Indochine, président du Sénat;  
Dubail, ministre plénipotentiaire;  
Dubochet, président de la Chambre de commerce de Nantes;  
André Duboscq;  
Ducrocq, ancien attaché militaire en Perse;  
Finot, dir. de l'Ecole Française d'Extrême-Orient;  
François-Marsal, sénateur, anc. président du Conseil;  
Franklin-Bouillon, député;  
Henri Froidevaux;  
Amiral Gauchet;  
François Georges-Picot, ministre plénipotentiaire;  
A. Gérard, président des Manufactures de Saint-Gobain;  
Général Gouraud, Gouverneur militaire de Paris;  
Jean Gout, ministre plénipotentiaire;  
G. Grandidier, sec. gén. de la Société de Géographie;  
M<sup>re</sup> de Guébriant, supérieur général des Missions étrangères;  
G. Hanotaux, de l'Académie française, ancien ministre;  
Prince d'Hénin, sénateur;  
A. Henry, ambassadeur de France;  
Lucien Hubert, sénateur;  
Jonnart, de l'Acad. française, sénateur, ancien ministre;  
Raymond Kœchlin;  
Paul Labbé, secrétaire général de l'Alliance française;  
Commandant Lunet de la Jonquière;  
Charles Lallemand, de l'Institut;  
Fernand Laudet, de l'Institut;  
A. Lebon, ancien ministre;  
Lebrun, sénateur, ancien ministre;  
Pierre Lefèvre-Pontalis, ministre de France en Autriche;  
Pierre Lenail, ancien député;

Général Le Rond;  
Général Levé;  
Raphaël Georges Lévy, de l'Institut, sénateur;  
Georges Leygues, ancien Président du Conseil, député;  
Claudius Madrolle, explorateur;  
Baron Antonin de Mandat-Grancey;  
De Margerie, ambassadeur de France en Allemagne;  
Martial Merlin, ancien gouverneur général des Colonies;  
R. Martinie;  
M<sup>re</sup> Massieu, explorateur;  
Dr J.-J. Matignon;  
Mellier, président des Eaux et Électricité de l'Indochine;  
Le Président A. Millerand;  
Amiral Moreau;  
Charles Mourey, sous-directeur de l'Office du Maroc;  
Baron de Neuffize;  
Maurice Ordinaire, sénateur;  
Georges Outrey, ministre plénipotentiaire;  
Colonel Vicomte de la Panouse;  
Ed. Payen, député;  
Paul Pelliot, de l'Institut, prof. au Collège de France;  
D. Pérouse, Inspecteur général des Ponts et Chaussées en retraite;  
De Peyerimhoff de Fontenelle;  
René Pinon;  
Poignant;  
Le Président Raymond Poincaré;  
Charles Prêtre;  
Raiberti, ministre, député;  
Raindre, ambassadeur de France;  
L. Raveneau;  
Baron Roulleaux-Dugage, député;  
Roume, ancien gouverneur général de l'Indochine;  
Saint-Germain, sénateur;  
Saint-René Taillandier, ministre plénipotentiaire;  
Sallandrouze de la Mornaix;  
A. Salles, inspecteur des Colonies;  
Comte Jean de Sayve;  
Christian Schefer, prof. à l'Ecole des Sciences Polit.;  
Le R. P. Schell, de l'Institut;  
Eugène Schneider, gérant des établissements du Creusot;  
S. Simon, vice-président de la Banque de l'Indochine;  
Steege, ministre de France;  
A. Terrier, sec. gén. du Comité de l'Afrique Française;  
André Tardieu, député, ancien ministre;  
Ternaux-Compans, ancien député;  
Colonel de Thomasson;  
P. de Vauréal, admin. des Phares de l'Empire ottoman.